

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 2-2025

du lundi 24 février 2025

Procès-verbal de la séance 2-2025 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Aurélie Barbey

Lundi 24 février 2025 à 20h00, à la Grande Salle.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 56

Excusées : 9

Retard : 2

Absents : 4

Démissions : -

Future admission : 2

Total : 73

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, soyez les bienvenus à cette séance du Conseil communal de la Ville de Prilly du 24 février 2025. Je salue les éventuels représentants des médias, le public présent, ainsi que l'équipe de Sonomix.

Sans plus attendre, je passe la parole à Monsieur Alexandre Turrian, secrétaire du conseil communal pour l'appel.

Appel.

Monsieur le secrétaire, merci d'avoir procédé à l'appel. Avec 9 excusés, 4 absents et 2 personnes en retard, nous avons 56 Conseillers communaux présents.

Le quorum de l'article 59 de notre règlement étant atteint, j'ouvre la séance du Conseil communal conformément à l'article 62 de ce même règlement.

L'ordre du jour de la séance vous est parvenu conformément aux délais prévus par la Loi sur les communes et par le règlement du Conseil communal.

Celles et ceux qui approuvent cet ordre du jour sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Correspondance

Depuis notre dernier Conseil, le Bureau n'a reçu aucune nouvelle correspondance.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Communications du Bureau

Le Bureau n'a pas de communication particulière pour ce Conseil.

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications municipales

Nous avons reçu les communications municipales datées du 20 janvier dernier. Un membre de la Municipalité souhaite-t-il s'exprimer.

La Municipalité souhaite-elle faire part de communications au Conseil communal ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Collaborations intercommunales

Je vais parcourir la liste des associations et collaborations intercommunales. Je prie leur représentant de se manifester dès lors qu'il ou elle a un message à partager.

AIT (Association intercommunale des taxis)

La parole n'est pas demandée.

AJENOL (Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois)

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS (Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly)

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PSIG) a la parole

Pour cette première séance de l'année, le conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni le mercredi 12 février 2025 à 20h00 dans les locaux de la Grande salle à Prilly pour traiter d'un préavis demandant un crédit-cadre de Fr. 2'375'000.- sur 5 ans pour les travaux de menue importance dans les bâtiments de l'ASIGOS, accepté à une large majorité.

Il faut dire que les crédits-cadres pour l'entretien ou l'assainissement des bâtiments communaux se multiplient ces dernières années, puisque la Commune de Romanel en avait adopté un lors de la législature précédente et que notre commune vient d'approuver un préavis similaire le 9 décembre dernier.

Cette tendance devrait se renforcer avec l'arrivée de MCH2 qui est, en fait, un modèle comptable harmonisé de deuxième génération. Son objectif est de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes du secteur public.

Il a été aussi question de la piscine de Fontadel. Une pétition circule au sujet de sa prochaine fermeture car, si on devait la rénover, cela engendrerait des coûts pour environ 15 millions. Etant donné qu'il y a déjà deux piscines à Prilly (la Vaudoise Arena et la Fleur-de-Lys), il est prévu, pour le moment, de la transformer en salle de gym pour le Collège de l'Union, qui n'en a pas assez. Ceci doit encore être confirmé.

Pour terminer, deux assermentations ont eu lieu pour Prilly : Vincent Zodogome et Barthélemy Nama Ndongu.

La séance est levée à 21h20. La prochaine séance aura lieu le mercredi 30 avril 2025.

Merci de votre attention.

ORPC (Organisation régionale de la protection civile)

La parole n'est pas demandée.

POLOUEST (Police de l'ouest lausannois)

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger (LCVL) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

L'association intercommunale de la POLOUEST s'est réunie le 8 janvier 2025. Lors de cette séance, elle a accepté le préavis relatif au renouvellement et mutualisation du Data center pour un montant de 894'000 francs.

SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours)

La parole n'est pas demandée.

Y aurait-il d'autres entités que j'aurais oublié de citer ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Assermentations

Nous allons procéder à l'assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux en remplacement du Conseiller communal Jean-Michel Piguet, démissionnaire du PSIG ainsi qu'en remplacement du Conseiller communal José Miranda démissionnaire du PSIG également.

Conformément à la loi et en l'absence de viennent ensuite, le Bureau du Conseil communal a avisé la population via le pillar public de ces élections complémentaires, auxquelles un recours était possible du lundi 17 février au mercredi 19 février 2025.

Les candidats sont soutenus par 6 membres de la liste de parrains. Le Bureau n'ayant reçu aucun recours, lesdits candidats ont été élus par le Bureau du Conseil communal.

Je passe la parole à Monsieur le Conseiller Olivier Pilet pour présenter les candidats.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

Le PSIG a l'honneur de présenter 2 nouveaux candidats au Conseil communal, en la présence de Madame Hermine Magnin, domiciliée à Prilly depuis plusieurs années, actuellement assistante administrative, et Monsieur Damien Sauter, aussi depuis de nombreuses années installées à Prilly et qui est inspecteur à la Sûreté.

Merci Monsieur le Conseiller. J'invite Madame Hermine Magnin et Monsieur Damien Sauter à se diriger vers l'avant de la salle, et je demande à l'ensemble des personnes présentes de se lever.

Madame, Monsieur, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de vos noms, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Madame Hermine Magnin : « Je le promets ».

Monsieur Damien Sauter : « Je le promets ».

Je vous félicite pour vos assermentations et vous souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de la Ville de Prilly.

Applaudissements de l'assemblée.

Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Elections complémentaires

Nous allons procéder à des élections complémentaires pour différentes commissions.

Pour la COGEST, nous devons élire un suppléant. Selon notre contrat de législature, ceci reviendrait au PSIG. Mesdames, Messieurs, j'attends donc vos propositions.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, le PSIG propose Monsieur Damien Sauter en qualité de suppléant à la COGEST.

Avez-vous d'autres propositions ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Monsieur Damien Sauter par acclamation.

Applaudissements de l'Assemblée.

Pour la Commission de recours en matière d'impôts, nous devons élire un suppléant. Selon notre contrat de législature, ceci reviendrait au PSIG. Mesdames, Messieurs, j'attends donc vos propositions.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Le PSIG propose Madame Hermine Magnin en qualité de suppléante pour les impôts.

Avez-vous d'autres propositions ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Madame Hermine Magnin par acclamation.

Applaudissements de l'Assemblée.

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour

11. Préavis 02-2025 : Budget 2025 – version 2.0

La parole sera donnée au rapporteur de la Commission des finances pour les parties 5. « Délibérations », 6. « Vœux » et 8. « Vote final ». Les vœux n'étant pas prévus par le règlement du Conseil, je vous propose que ceux figurant dans le rapport de la COFIN soient lus et traités au moment du débat général. Il n'y aura pas de vote sur les vœux eux-mêmes.

La parole sera ensuite donnée au rapporteur de minorité pour la partie 9. « Délibération et amendements » quand bien même il n'y a pas d'amendements proposés.

Ensuite la parole sera donnée aux Conseillers et Conseillères communales pour, je le rappelle, une discussion générale.

Finalement, la parole sera donnée à la Municipalité, aussi dans le cadre de la discussion générale.

La parole sera ensuite donnée au rapporteur de minorité pour la partie 9. « Délibération et amendements » quand bien même il n'y a pas d'amendements proposés. Ensuite la parole sera donnée aux conseillers et conseillères communales pour, je le rappelle, une discussion générale. Finalement, la parole sera donnée à la Municipalité, aussi dans le cadre de la discussion générale.

Lorsque nous aurons terminé la discussion générale, nous analyserons le budget chapitre par chapitre. Il y a 2 amendements de la part de la Commission des finances auxquels s'ajoutent de potentiels amendements de la Municipalité ou d'un membre du Conseil.

Nous allons prendre le budget chapitre par chapitre, en nous arrêtant à chaque fois pour des questions, des remarques et sur les amendements de la COFIN, de la Municipalité ou tout autre amendement qui pourrait être proposé en cours de route. S'il n'y a ni question, ni remarques, ni amendements, le chapitre est réputé accepté. En cas de questions ou d'amendements acceptés ou refusés, nous voterons sur le chapitre en question.

A la fin du budget proprement dit, nous passerons sur le plan des investissements, la planification des emprunts, le budget 2025 de la STEP et du SDIS. Ces parties ne sont pas soumises au vote. A la fin de l'examen du budget, la parole finale pourra être demandée, puis nous passerons au vote final sur le Budget 2025.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Comme il n'y a pas d'oppositions, vous avez accepté cette manière de faire, je vous en remercie.

J'appelle Madame la Conseillère Nolwen Favé, rapportrice de la COFIN, pour la lecture des parties « Délibérations », « Vœux » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du Conseil.

Madame la rapportrice, vous avez la parole.

Lecture du rapport de majorité de la COFIN.

J'appelle Monsieur le Conseiller Fabien Deillon, rapporteur de minorité, pour la lecture de la partie « Délibération et amendements ».

Monsieur le rapporteur vous avez la parole.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je suis un petit peu pris au dépourvu, en ce sens qu'au mois de décembre, on ne m'avait pas donné la parole à ce stade de la discussion. Je n'ai donc pas prévu d'intervenir à ce moment-là.

J'interviendrai, en revanche, très volontiers dans la discussion générale, peut-être simplement pour préciser que la minorité a présenté dans son rapport un amendement que je soutiendrai tout à l'heure.

Nous avons donné la parole à ce moment pour la partie délibération. Monsieur le Conseiller, cela ne vous empêchera pas de reprendre la parole plus tard. Pas de souci.

J'ouvre la discussion générale.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Chers membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Quand incohérence rime avec irresponsabilité

Nous sommes aujourd'hui réunis pour discuter des conséquences d'une crise politique qui n'aurait jamais dû exister, une crise provoquée par l'irresponsabilité et les contradictions d'un seul homme, M. Ihsan Kurt, soutenu par son groupe politique. Un élu socialiste qui, en tant que Municipal des Finances, était chargé de présenter et de défendre le budget 2025, mais qui a choisi au dernier moment et sans crier gare, de le rejeter en pleine séance du Conseil communal. Un acte aussi inconséquent que destructeur.

1. Une incohérence flagrante

M. Kurt prétend vouloir plus de rigueur budgétaire tout en demandant la création d'un poste supplémentaire pour un délégué aux sports. Comment justifier une telle contradiction ? Comment dénoncer les dépenses excessives et dans le même temps en créer de nouvelles ?

Il affirme que la Municipalité ne l'écoute pas et ne suit pas les recommandations de la COFIN et de la COGEST. Pourtant, lors de la séance dédiée au suivi des dépassements budgétaires, il est resté silencieux. Un silence assourdissant, qui en dit long sur son manque de volonté et de compétence pour proposer des solutions concrètes.

De plus, ses collègues municipaux ont qualifié ses propos de mensongers et ont pointé son manque de compréhension des enjeux financiers. Ils affirment qu'il n'a jamais fait de propositions concrètes pour améliorer la gestion des finances de la commune, contrairement à ce qu'il prétend. L'art de dénoncer sans agir !

2. Une démission partielle révélatrice

Après avoir plongé la commune dans une crise budgétaire, M. Kurt a demandé à être dessaisi du dicastère des Finances, abandonnant ainsi ses responsabilités en cours de mandat. Pourtant, il refuse de quitter la Municipalité.

Ce choix est révélateur de son manque de sérieux : il s'est battu pour faire échouer le budget qu'il était censé défendre, puis, plutôt que d'assumer les conséquences de ses actes, il a préféré fuir en abandonnant la gestion financière de la commune à ses collègues. Un comportement irresponsable qui laisse Prilly face à une impasse et démontre qu'il n'a jamais eu l'intention d'exercer pleinement ses fonctions.

3. Une révision du budget qui ne change pas le fond

La COFIN a analysé cette 2^{ème} mouture du budget, elle a étudié tous les écarts en comparaison avec la 1^{ère} version du budget. Elle y a consacré 4 soirées, et la rédaction du rapport que j'espère que vous avez tous lu (au passage, merci à la rapportrice pour son excellent travail). Nous nous retrouvons donc aujourd'hui pour voter une deuxième fois ce budget qui, bien que révisé, demeure largement déficitaire. Cette situation est avant tout, comme pour la 1^{ère} version, le reflet de paramètres exogènes qui échappent largement à notre maîtrise. La péréquation, en particulier, reste une variable hautement incertaine, avec des écarts qui peuvent se chiffrer en millions de francs, rendant toute planification budgétaire complexe et fragile.

Malheureusement, cette imprévisibilité a été instrumentalisée pour monter un coup politique. En décembre, contre toute attente, à une courte majorité, le conseil a refusé le budget, plongeant notre commune dans une situation délicate. Ce revirement soudain, loin d'être justifié par une quelconque évolution des chiffres, semble avant tout avoir servi une stratégie partisane, au détriment d'une gestion responsable et pragmatique de nos finances. Pourtant, les défis budgétaires que nous devons affronter exigent une approche collective et constructive plutôt que des manœuvres opportunistes.

Conclusion

Mesdames et Messieurs, le rejet du budget 2025 est une faute politique grave qui pénalise directement les habitants de Prilly. Nous devons faire face à cette incohérence et prendre nos responsabilités pour garantir le bon fonctionnement de notre commune. Il est de notre devoir de ne pas laisser cette situation perdurer.

A titre personnel, je continuerai à recommander un équilibre budgétaire et continuerai à défendre le combat pour une amélioration des paramètres qui plongent le budget dans le déficit. Je compte bien à ce que notre municipalité suive ce conseil, ceci afin de revenir en 2026 avec un budget le plus équilibré possible.

L'urgence est maintenant à la responsabilité et à l'action pour préserver les intérêts de Prilly et de ses citoyens. Il est donc temps de sceller ce budget pour que notre administration puisse gagner en sérénité et s'occuper à ses tâches quotidiennes au service de la population.

En tant que président de la COFIN qui a refusé ce budget dans sa 1^{ère} mouture, et bien que cette 2^{ème} version reste déficitaire, je vous recommande maintenant à la suite de ces explications, de voter pour ce budget.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'interviens non pas pour mettre en lumière l'incompétence de Monsieur Kurt, il le fait déjà très bien tout seul, mais pour vous sensibiliser à l'impact et aux conséquences qu'a engendré ce refus budgétaire. Conformément à l'article 97 du règlement du Conseil communal, la Municipalité ne peut désormais engager que les dépenses indispensables.

Cela conduit à des restrictions qui pénalisent directement les habitants, notamment :

1. La réduction des dépenses des services municipaux, y compris la communication publique et l'entretien courant ;
2. La limitation des activités jeunesse et sportives avec des suppressions de financements et des reports d'initiatives locales ;
3. La suspension ou la réduction des services culturels et sociaux, et finalement, le gel de certaines prestations d'aides sociales impactant les personnes les plus vulnérables.

Comme vous l'aurez compris, ces restrictions touchent principalement les jeunes, les familles et les personnes vulnérables, un comble pour une mesure émanant d'un élu socialiste totalement à l'opposé des principes censés guider son engagement politique.

L'absurdité de l'attitude de Monsieur Kurt n'a pas impacté uniquement les prillérans, mais également toute l'administration communale, entraînant une charge de travail considérable avec des dizaines d'heures supplémentaires et des milliers de francs de jetons de présence dépensés. Sans parler des collaborateurs présents le 9 décembre qui, sans le moindre avertissement, se sont retrouvés plongés dans une scène mélodramatique, trahison en direct, suspense insoutenable et coup de théâtre au menu.

Bref, pour conclure, si une partie des membres du PLR a refusé ce budget, ce n'était pas pour le spectacle politique, mais par cohérence avec notre engagement en faveur d'une gestion rigoureuse des finances communales. Finalement, avant ce 2^{ème} vote, nous espérons que les membres du PSIG mesureront enfin l'impact social qu'implique le fait de suivre aveuglément un municipal dont l'incohérence fragilise la confiance en nos institutions. Le groupe PLR, dans sa grande majorité, vous recommande donc d'accepter le budget.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par rapport à mes préopinants, je vais un tout petit peu changer le ton maintenant. Tout d'abord, notre groupe LCVL souhaite remercier chaleureusement la Municipalité pour les mesures prises concernant la gestion du dicastère des finances. Nous exprimons également notre gratitude au Service des finances pour avoir relevé le défi de nous présenter une nouvelle version du budget ce soir.

De plus, nous tenons aussi à remercier la Municipalité d'avoir accepté notre proposition d'ajuster l'augmentation des salaires en fonction du taux d'augmentation de l'IPC sur la période de la fin de l'année. Comme mon préopinant, nous sommes également conscients que les estimations concernant la mise en œuvre de la nouvelle péréquation financière sont sujettes encore à de nombreuses incertitudes et que les prévisions restent peu fiables. En conclusion, notre groupe, dans sa majorité, va soutenir ce budget tout en exhortant la Municipalité à allouer les ressources de manière efficace et à éviter les gaspillages.

Enfin, à titre personnel, je dois avouer que j'attendais cette séance avec une certaine impatience. En effet, après la parution de plusieurs articles dans la presse, je me demande quelles seront les propositions concrètes faites ce soir par le PSIG. Est-ce qu'il y aura de nouvelles propositions ? Seront-elles destinées à contenir les dépenses ou à les augmenter ? Ou bien s'agissait-il tout simplement de beaucoup de bruit pour rien ? Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous y voilà. La Municipalité nous propose une nouvelle fois son budget pour l'année 2025. Le même qu'en décembre, mais largement péjoré. Personnellement, je ne suis pas étonné, mais réellement déçu.

Déçu de constater que la Municipalité se fiche complètement de l'avis de notre Conseil. Après le refus de décembre, le Conseil communal — tout au moins certaines formations — s'attendait à ce que la Municipalité pose au moins la question aux représentants de la population, afin de savoir ce qu'ils attendaient d'un nouveau budget pour que celui-ci soit acceptable. Eh bien, non.

La Municipalité présente un budget avec plus de dépenses et une marge d'autofinancement amoindrie. Dans ce contexte aggravé, je souhaite que l'ancien Municipal des Finances, qui avait eu la sagesse, avec son groupe, de refuser la version de décembre, Monsieur le Municipal Kurt, nous explique aujourd'hui sa position. A-t-il retourné sa veste ? Est-ce que, ce soir, il va nous recommander d'accepter ce budget péjoré ? Voilà ce qui nous intéresse.

Comme vous le savez maintenant, je prends beaucoup de plaisir à écouter ce que mes collègues disent — et à le répéter parfois. Quand j'entends des Conseillers communaux dire que ce budget est encore plus mauvais que le précédent, mais qu'ils vont l'accepter parce qu'il faut bien que cette commune ait un budget, je me rends compte de la gravité de la situation.

D'un côté, la Municipalité ne consulte pas le Conseil communal et présente un budget pire que le précédent ; de l'autre côté, par dépit, lassitude ou peut-être par paresse, les Conseillers communaux laissent passer l'inacceptable.

La Municipalité nous a fait une présentation envoûtante des perspectives financières de notre commune. J'y ai brièvement répondu, mais je sais que j'ai souvent de la peine à me faire comprendre de mes collègues, dont les préoccupations sont différentes des miennes, et qui n'y comprennent peut-être rien. Alors, je vais vous faire une présentation plus poétique de la situation. Peut-être, ou certainement, qu'elle permettra de faire passer le message plus efficacement. Je tente un rapprochement avec des métaphores, à la place de ce que certains prennent poliment pour des logorrhées. Tant qu'ils n'ont pas encore de troubles de la compréhension, tout va bien : ils saisiront les images suivantes.

La situation de notre commune est comparable à celle d'un immeuble. Cet immeuble est mal isolé. Cet immeuble est mal géré. Par exemple, la chaudière est mal réglée. L'immeuble consomme plus que de raison. Cependant, les habitants paient des charges bien plus élevées que nécessaire. Ainsi, tout semble aller pour le mieux, car le compte de charges reste positif. La situation semble donc idéale.

Dans l'immeuble, certains habitants protestent et manifestent leur mécontentement. Les habitants qui se satisfont de cette situation rétorquent à ceux qui s'y opposent qu'ils n'ont qu'à partir ailleurs.

Pour d'autres sensibilités, une autre métaphore. Prenons une fabrique mal gérée. L'infrastructure est inadaptée. On y produit des biens et des services que l'on distribue à tout vent. Les charges, en général, sont trop élevées. Pour éviter la faillite, depuis des années, on opère des ponctions sur les salaires des travailleurs. Lorsque le délégué syndical intervient, il se voit répondre que son discours n'est que logorrhées, et que ceux qui ne sont pas satisfaits n'ont qu'à aller travailler ailleurs.

Mesdames et Messieurs, maintenant, c'est avec plaisir que j'écouterai les conseils que Monsieur le Municipal Kurt nous donnera, lui qui m'a semblé mieux maîtriser la situation financière que ses collègues de la Municipalité en décembre. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Conseiller David Stauffer (LCVL) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

L'idée, ici, n'est pas d'enfoncer encore davantage le Municipal des Finances, parce que, comme l'a dit Madame Claramunt, il s'en est très bien chargé tout seul. La stratégie du chaos, en France, ça ne fonctionne pas des masses, en fait, et le sentiment que j'ai eu, comme plusieurs autour de moi en décembre, c'était un peu ça, lors de cette séance du Conseil où l'on a refusé le budget.

Donc, si on avait eu un Municipal des Finances qui s'était battu corps et âme pour défendre une idée, jusque devant la Commission des finances, et qu'à la toute fin, dans un mouvement qu'on aurait peut-être pu comprendre ou même saluer, il avait refusé le budget, ça aurait pu faire sens. Mais là, on n'a rien eu. Aucune proposition, juste une sorte de coup de théâtre à la fin, qui semble peu raisonnable et largement infondé.

Aujourd'hui, on a la possibilité de passer ce budget, de l'accepter.

Ce serait un message important, aussi bien par rapport au travail du Conseil communal que vis-à-vis de la population. Cela fait quand même un bon moment qu'on entend, autour de nous, des commentaires sur la gouvernance, pour des raisons qui, heureusement, semblent maintenant se régler au niveau de la Municipalité.

Avec la Commission de gestion, l'année passée, on a aussi identifié ce qui allait beaucoup mieux. Et là, tout d'un coup, il y a encore un nouveau truc qui sort, dont on peine à comprendre les raisons. Une fois pour toutes, il faudrait qu'on passe à autre chose, qu'on arrête, nous aussi, de recevoir des remarques de la part de nos connaissances : « Alors, qu'est-ce que vous faites à Prilly ? C'est quoi votre rôle dans le Conseil communal ? »

Franchement, ça a l'air bizarre. Et en termes d'institution, c'est aussi individuellement qu'on doit porter ce genre de situation. Et, à un moment donné, on commence un peu à en avoir marre.

Donc, j'aimerais, et j'encourage aujourd'hui le Conseil, à passer ce budget, pour qu'on puisse enfin tourner la page et avancer.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,

J'aurai deux interventions. La première, pour répondre très brièvement à l'ensemble des interventions qui viennent d'avoir lieu.

À ce titre, je souhaite simplement demander à Monsieur Schroff s'il parlait en tant que président du PLR ou en tant que président de la COFIN. Peut-être que je n'ai pas bien entendu. D'accord, en tant que président de la COFIN. Très bien, merci beaucoup.

Ce que j'ai envie de vous dire, et je ne vais absolument pas chercher à nous justifier, ni à défendre la position de Monsieur Kurt, c'est que la violence de ce que vous avez exprimé ce soir, tout comme celle de l'article de la Municipalité évoquant des "mensonges", est à la hauteur, je pense, de la violence que beaucoup d'entre vous ont ressentie le soir du 9 décembre. Il est clair que lorsqu'on est dans un conflit, celui-ci engendre une escalade.

Cela étant dit, je me permets de rappeler à une partie de ce Conseil communal qu'en décembre 2016, la droite de ce Conseil ne s'était pas présentée à une séance convoquée, il est vrai, à la dernière minute pour le lendemain soir, afin de voter le budget. Prilly avait alors dû attendre, et le budget n'avait été voté que dans la deuxième quinzaine de janvier.

Je rappelle également, et cela vous a déjà été dit, que certains n'ont pas hésité à quitter la salle à deux reprises pour empêcher des votes.

Nous ne sommes pas d'accord. Le PSIG n'est pas d'accord avec un certain nombre de choses. Monsieur le Municipal a pris ses responsabilités, même si vous estimez qu'il ne s'agit justement pas de responsabilités. Le groupe a, lui aussi, pris les siennes après une longue réflexion.

Le 9 décembre 2024, le budget 2025 de la Commune a été refusé par la majorité du Conseil. Je rappelle ici qu'il s'agissait bien de la majorité, et non pas uniquement du PSIG.

Le budget 2025 nous est présenté à nouveau ce soir. Entre-temps, qu'avons-nous appris ?

Après avoir été demandée par le PSIG en octobre 2024, la planification financière de l'UCV a, après beaucoup d'insistance, été transmise à la COFIN sous embargo. Le Conseil a ensuite dû se contenter d'une brève mention dans le point 4 du rapport de minorité de la COFIN pour comprendre que les chiffres 2025 fournis par l'UCV n'avaient pas été pris en compte dans les discussions.

En janvier 2025, un Conseiller PSIG a demandé à recevoir l'audit COMPAS, en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'information. Nous savions alors qu'une présentation allait être faite au Conseil. Mais nous estimions qu'avoir accès au rapport, même caviardé, nous aurait permis de poser des questions pertinentes lors de cette présentation. Cela nous a été refusé.

Toujours en janvier 2025, la COGEST et la COFIN ont reçu, sous embargo, ledit rapport COMPAS. Les 14 conseillers qui l'ont lu se sont retrouvés, le 10 février, à écouter une présentation, sans pouvoir poser de questions, car poser des questions revenait à violer l'embargo. Et pourtant, il y avait matière à en poser.

Nous avons désormais tous reçu ce rapport, et souhaitons rebondir sur trois points.

Comme l'a souligné Madame Joly, l'auditeur relève que l'administration communale fonctionne bien et que les prestations sont délivrées. Nous en prenons acte, avec reconnaissance envers l'administration communale et la municipalité.

Passons aux mesures d'amélioration. Je vais ici reprendre quelques éléments synthétiques, présentés en page 38 du rapport COMPAS :

Manque de clarté organisationnelle, déséquilibre des interfaces, absence de cahiers des charges, manque de processus et de procédures, lacunes dans la vision stratégique, absence de programme de législation, politique publique peu formalisée, gestion de projet lacunaire, manque de vue globale, méthodes de travail insuffisantes, responsabilités mal définies, manque de coordination interservices, absence de planification partagée, développement technologique à renforcer...

Ces lacunes ont été à peine évoquées lors de la présentation, de manière très neutre, sans que ce Conseil n'ait entendu la moindre autocritique, ni regrets quant à ce qui n'a pas été fait et aurait dû l'être. Pourtant, la COGEST et la COFIN, avec peu de moyens, ont pointé depuis deux à trois ans bon nombre de ces mêmes problématiques.

Il ne s'agit pas ici d'imputer à cette seule Municipalité l'entière responsabilité du manque d'évolution des méthodes de gestion. Tous les membres de l'exécutif communal depuis plus d'une décennie, tous partis confondus, portent leur part de responsabilité.

Nous souhaitons également saluer une consultation du Conseil d'État en cours, portant sur l'avant-projet de révision totale de la Loi sur les communes. Ce projet propose notamment que l'exécutif se dote d'un règlement de fonctionnement, d'un programme de législation et d'un plan financier.

Il est aussi prévu de professionnaliser les administrations communales et de former leurs membres afin de leur permettre d'exercer pleinement leur rôle politique. Les attributions du Conseil communal, de la COGEST et de la COFIN y sont également précisées.

Le PSIG ne manquera pas de suivre avec attention la mise en œuvre des mesures d'amélioration proposées par cet audit.

Revenons maintenant au budget 2025. Il nous est présenté avec une diminution de l'excédent de charges d'environ 24,6 %. Le Conseil a entendu les longues explications de Monsieur Mattia, données le 10 février. Le PSIG constate que bon nombre des demandes formulées le 9 décembre 2024, puis réitérées dans la presse, ont été partiellement prises en compte.

Bien entendu, nous n'avons pas la prétention de penser que nos prises de position y sont pour quelque chose. Dont acte.

Nous savons que les collaborateurs attendent leurs annuités, leurs primes et leurs indexations, et cela nous importe. Nous savons également que des habitants de Prilly attendent le maintien de certaines prestations.

Dans la version 2.0 du budget, l'indexation IPC, initialement calculée à 1,1 % dans la version 1.0, a été ramenée à 0,7 %, alors que le chiffre officiel fourni par l'OFS pour 2024 reste à 1,1 %. Pour nous, cette indexation est cruciale, car elle touche au pouvoir d'achat de la population priéranne et en particulier des employés communaux, qu'ils résident à Prilly ou ailleurs dans le canton. Ce n'est même pas une question de maintien du pouvoir d'achat, mais de le soutenir, ne serait-ce qu'un peu. C'est pourquoi nous déposerons un amendement sur ce point.

Par ailleurs, l'audit COMPAS reprend les recommandations de l'UCV et indique, en page 31 :

« Malgré la situation financière saine actuelle, la situation se péjorera si rien n'est entrepris ». Sur ce point, nous rejoignons les remarques du PLR, du Centre et de l'UDC.

Sur la base de ces éléments, nous aurons plusieurs questions à poser à la Municipalité, ainsi qu'au moins un amendement à soumettre. Je souhaite vous informer qu'après une longue, très longue discussion, le PSIG a décidé ce soir d'attendre les réponses qui seront apportées avant de se prononcer sur le vote. Nous nous donnons donc la liberté de choix.

Madame la Présidente, pour ce qui est des questions générales : puis-je les poser maintenant, ou est-ce qu'un moment spécifique est prévu ?

Générales, non. Ce sont des questions spécifiques. Elles sont liées à un chapitre particulier ?

À plusieurs chapitres.

Je dirais au moment des chapitres, si elles sont liées au chapitre. Merci, Madame la Conseillère. La parole est-elle encore demandée ?

Je vous rappelle tout de même que le sujet de ce soir est le budget et non pas la gestion communale. Donc, si on pouvait un petit peu rester dans le thème et ne pas s'égarer, ce serait admirable. Merci beaucoup.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Bonsoir Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux et Municipale, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le groupe des Verts souhaite remercier l'ensemble de l'administration pour le travail supplémentaire accompli dans la rédaction de cette seconde version du budget. Celle-ci reste certes assez similaire à la première, mais nous espérons néanmoins que les informations complémentaires apportées entre-temps seront suffisantes pour convaincre une majorité de ce Conseil.

Merci, Monsieur le conseiller pour votre brièveté. La parole est-elle encore demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Est-ce que la municipalité souhaite s'exprimer ?

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord, la Municipalité tient à exprimer ses remerciements à la COFIN, qui s'est énormément investie dans l'étude du budget présenté en décembre, ainsi que dans l'analyse de celui que nous vous soumettons ce soir. Le fait que la COFIN ait consacré plus de 800 heures à l'étude de ces deux variantes démontre son implication et l'attention portée au travail de la Municipalité et de toute l'administration communale.

Par ailleurs, les échanges que nous avons eus ont été particulièrement constructifs. La Municipalité souhaite maintenir, voire renforcer, cette collaboration pour la suite de la législature. Elle réitère également sa volonté de travailler en toute transparence sur ces questions financières, qui sont particulièrement complexes.

Il convient toutefois de rappeler au Conseil communal le rôle et la composition de la COFIN : les partis y désignent les conseillers les plus compétents en matière financière, les plus à même d'examiner les comptes et les budgets communaux. C'est un domaine exigeant ; tout le monde n'est pas à l'aise avec les chiffres, encore moins lorsqu'il s'agit de comptabilité publique. Il est donc logique d'y mandater celles et ceux qui en maîtrisent les arcanes. Et il faut le souligner : la COFIN a fourni un travail conséquent d'analyse, de recoupement et de comparaison. Elle est allée dans le détail pour comprendre ce qui avait changé entre les deux versions du budget. C'est un travail énorme. Je le sais, je l'ai fait moi-même.

Un résumé de ces modifications vous a été remis il y a quinze jours. La plupart d'entre elles ont eu un impact sur de nombreux comptes, rendant l'exercice d'autant plus complexe.

Au terme de ces 800 heures d'analyse, aucune réserve n'a été formulée par la COFIN quant à l'acceptation du budget. À aucun moment non plus, elle n'a exprimé de reproche en matière de transparence.

Oui, il est légitime de débattre des prestations à offrir à la population. Oui, on peut discuter des montants alloués à telle ou telle action. C'est le fondement même du débat démocratique. Mais nous ne pouvons accepter des accusations de mauvaise gestion municipale ou de manque de transparence dans notre travail de suivi financier.

La Municipalité tient à rappeler ici les grandes lignes présentées il y a 15 jours, issues notamment d'audits externes.

- La situation financière de la Commune est actuellement satisfaisante.
- Ces dernières années, les revenus ont progressé plus rapidement que les charges.
- Toutefois, la pression s'intensifie, en lien avec les efforts d'investissement, les projets de développement et le rattrapage nécessaire.
- L'endettement permet encore une certaine marge de manœuvre, mais la marge d'autofinancement, relativement faible, invite à la prudence.
- Enfin, l'administration fonctionne bien.

Nous sommes donc réunis ce soir pour la 2ème fois afin d'adopter un budget pour 2025. Il s'agit de la principale compétence du Conseil. Mais qui dit compétence dit également responsabilité, notamment vis-à-vis des priérannes et priérans.

Car sans budget, il n'y a pas, comme on a pu l'entendre, de continuité automatique avec le budget précédent. Sans budget, la Municipalité ne peut engager que les dépenses strictement nécessaires au bon fonctionnement de l'administration, conformément à l'article 9 du Règlement sur la comptabilité des communes.

En clair, tout ce qui n'est pas lié à un contrat, une convention ou une obligation légale est suspendu. Une liste des prestations impactées vous a été transmise : certaines ont été gelées, d'autres annulées. Et cela concerne en priorité les personnes qui ont le plus besoin de ces prestations : les aînés, les enfants, les jeunes, les plus précaires.

Nous avons ainsi dû renoncer aux visites aux nonagénaires, des moments pourtant très attendus, empreints d'émotion et de gratitude. Nous avons dû annuler un week-end à la neige destiné à des jeunes qui, souvent, n'ont pas d'autre opportunité de partir. Nous avons gelé des aides sociales, des subventions aux transports publics et bien d'autres prestations qui touchent directement les personnes les plus vulnérables.

Mais cette liste ne reflète pas le désarroi, l'incompréhension, les appels, les visites, les larmes, la colère de nos concitoyennes et concitoyens. Elle ne dit pas non plus le travail supplémentaire qu'ont dû fournir les services communaux pour expliquer, réorganiser, trouver des alternatives, tout cela alors même qu'on nous demande de réduire les heures supplémentaires.

Et que dire de la motivation de nos collaboratrices et collaborateurs, qui se sentent dévalorisés, non reconnus, alors même que, je le répète, l'administration fonctionne bien ? Comment doivent-ils interpréter des messages aussi contradictoires ?

Ces employées sont nos employées. Ils travaillent pour le bien commun, pour Prilly, pour améliorer la vie de ses habitantes. Ils méritent notre respect.

J'aimerais aussi m'attarder sur le rapport de minorité de la COFIN. La Municipalité ne peut accepter plusieurs des propos qui y figurent.

Premier point : la légalité du budget.

Un excédent de charges respecte-t-il l'équilibre budgétaire ? Mais la question se pose aussi pour un excédent de revenus. Peut-on imaginer un budget qui ne serait pas à zéro ? Poser la question, c'est déjà y répondre.

La Municipalité a consulté le préfet, rappelons qu'il doit signer le budget avant sa transmission au département. Ce contrôle prouve que le budget est soumis à une autorité de surveillance, laquelle n'a à ce jour relevé aucune irrégularité.

L'équilibre budgétaire signifie que le financement d'un déficit peut être assuré par des réserves ou des fonds externes. L'équilibre serait rompu si une commune présentait un déficit sans réserve et avec un endettement maximal, ce qui est très loin d'être le cas à Prilly.

Deuxième point : la sincérité du budget.

Un budget est une prévision, et toute prévision est, par nature, imprécise. Le budget est prudent ; il représente le pire des scénarios. Une différence notable entre le budget et les comptes indique souvent une bonne maîtrise des charges, ce qui est positif, non problématique.

Troisième point : l'impression d'une situation financière exagérément favorable.

Or, deux auditeurs externes ont confirmé que la situation est acceptable. Ce n'est donc pas une tentative de manipulation de la part de l'exécutif.

Quant au niveau d'imposition, il est vrai que les contribuables sont sollicités. Mais parlons, par exemple, de la taxe foncière : l'estimation fiscale n'a quasiment pas changé depuis 20 ans, malgré une forte hausse des valeurs immobilières. Les taxes ne sont pas jetées dans un grand trou : elles financent la transition énergétique et sont redistribuées sous forme de subventions très appréciées.

Concernant les autres taxes (eau, électricité, taxe au sac), elles sont régies par des normes cantonales ou fédérales. Le fait qu'un député siège au Conseil communal devrait être un gage de bonne défense des intérêts de la Ville au niveau cantonal. Mais les interventions concrètes au Grand Conseil sont peu nombreuses.

Enfin, sur la dette : elle a diminué au cours de cette législature. C'est un fait. Et la dette n'est pas mauvaise en soi. Elle est un outil au service de l'investissement. Elle doit être maîtrisée, mais elle est nécessaire.

Oui, le budget est déficitaire. Il ne réjouit personne. Mais il est meilleur que celui de 2024. Il est raisonnable, à un moment où de nombreux investissements sont lancés.

Souhaitons-nous vraiment léguer à la génération suivante des infrastructures vétustes, au lieu d'équipements fonctionnels qu'elle pourrait amortir dans le temps ?

Enfin, la Municipalité n'a pas attendu les revendications du PSIG pour agir. Les audits ont été transmis à tous les membres du Conseil. Une analyse a été faite, partagée, et elle est positive. Pourquoi l'aurions-nous cachée ?

Les procédures sont en cours de mise en place, malgré les résistances. Pour réussir, il faut que les collaborateurs les adoptent, qu'ils en perçoivent l'intérêt. Certains s'y sont opposés, parfois jusqu'à la démission. Mais cela ne remet ni en cause la gestion financière, ni l'engagement de l'équipe.

Enfin, une politique de formation est à définir. Cela viendra, mais nécessite d'avoir une cheffe de service — poste actuellement vacant.

En conclusion : la Municipalité vous invite à accepter ce budget ce soir :

- Parce qu'il est factuellement solide ;
- Parce qu'il est conforme aux projections de l'UCV ;
- Parce que la COFIN, après une analyse sérieuse, l'a validé ;
- Parce que des citoyens souffrent de l'absence de budget et qu'il est de notre devoir d'y remédier ;
- Parce que l'administration fonctionne grâce à ses collaboratrices et collaborateurs, que nous devons respecter ;
- Et enfin, parce que le feuilleton prilléran a assez duré.

Nous vivons dans une ville qui se développe, qui innove. Nous avons des dizaines de projets passionnants. Il est temps de véhiculer une image positive, à la hauteur du potentiel de Prilly.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Madame la Présidente. Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

15 ans au Conseil communal, 4 ans à la Municipalité. Je suis un admirateur de la démocratie helvétique, ayant connu d'autres systèmes dans d'autres pays, en tant que journaliste, en tant que voyageur.

Le grand historien américain John Quincy disait que même les peuples les plus civilisés sont sujets à la barbarie, comme le fer l'est à la rouille. Le moment où l'on critique le système, le moment où l'on dit que le roi est nu, on se retrouve face à des personnes qui peuvent sortir de leurs valeurs, de leur morale, et attaquer de manière personnelle. Même en Suisse, cela peut arriver.

Ça me choque. J'ai 55 ans, dont 29 passés en Suisse, le reste ailleurs. C'est une honte. Le jour où j'ai rompu la collégialité, j'ai demandé à mes collègues d'adopter une charte et de ne pas se livrer à des attaques personnelles publiques. Jusqu'à présent, je n'ai pas fait d'attaques personnelles. Je n'ai traité personne de menteur.

Monsieur Schroff, si j'avais été le Municipal en charge des finances, quel que soit le résultat, vous n'auriez reçu aucun document en tant que président de la COFIN.

Depuis 4 ans, j'ai collaboré en toute transparence, de manière systématique, avec la COFIN. Tout ce que vous avez demandé, vous l'avez reçu dans les délais.

Mais vous n'étiez pas habitué à ça. Vous n'êtes qu'un lobbyiste, en réalité. Un lobbyiste qui défend les intérêts de certains milieux économiques, ceux-là mêmes qui alimentent la spéculation dans ce pays. D'accord, je ne sais pas combien vous avez dépensé pour votre campagne électorale. Moi, j'ai dépensé 1'000 francs sous forme de dons à mon parti politique.

Qu'ai-je fait ? J'ai dit que le roi est nu. À un moment donné, après 3 ans et demi d'expérience, j'ai informé la population de ce qui n'allait pas. Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit lors du Conseil communal du 9 décembre dernier et ce soir encore. Toute une liste de mesures que j'ai mises en place pour une meilleure gestion de l'argent public.

Depuis 25 ans, c'est la première fois que, dans cette commune, un audit financier et organisationnel a été mené. L'aspect RH et de gouvernance a été écarté de cet audit. Pourquoi ? Vous-même, Monsieur Schroff, vous avez posé la question. Je vous laisse trouver la réponse.

J'ai fait des choses qui n'avaient jamais été faites jusqu'à présent dans cette administration. Un audit, c'est une analyse, une mise en lumière et l'analyse financière de l'UCV visait justement à attirer l'attention de la population et des élus sur les enjeux du budget.

Deux mots maintenant pour la droite de ce Conseil communal.

Mesdames, Messieurs, je vous invite à réfléchir à vos propres valeurs. Cela fait 4 ans que, systématiquement, vous boycottez le Conseil communal dès que cela ne vous convient pas. Vous avez systématiquement refusé le budget, et aujourd'hui, vous venez parler des intérêts de la population, des employés de cette commune. Bravo ! Mais, dès qu'il s'agit de 5 francs d'augmentation salariale, vous vous révoltez et vous quittez la salle. Je suis choqué de ce que j'ai entendu ce soir.

J'aimerais que l'on reste tous courtois et que la situation se passe correctement si possible.

La parole est-elle demandée brièvement et de manière polie ?

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

J'ai été interpellé, donc je vais simplement répondre sur un point, en tout cas celui de la transparence.

Nous n'avons pas attendu que Monsieur Ihsan Kurt devienne Municipal des finances pour obtenir les documents demandés par la COFIN. Nous avons eu accès à ces documents depuis longtemps, bien avant son entrée en fonction. En tout cas, depuis que je siége à la COFIN, nous recevons les documents demandés, que ce soit avec le boursier actuel ou avec son prédécesseur. Toutes les statistiques, tous les relevés de comptes et autres documents ont été sollicités, et fournis.

Donc non, ce n'est pas Monsieur Ihsan Kurt qui nous a soudainement donné accès à des éléments auparavant « cachés ». Ce n'était pas le cas.

Concernant maintenant le rôle de "défenseur de la démocratie", je peux comprendre cette posture. Mais une démocratie qui fonctionne, c'est aussi une démocratie dans laquelle on cherche le consensus, dans laquelle on délibère, et où les commissions jouent leur rôle, avec des commissaires qui défendent la position de leur groupe.

Venir, lors d'un Conseil communal en décembre, à la dernière minute, sans avoir prévenu qui que ce soit, ni ses collègues municipaux, ni le président de la COFIN, ni les autres chefs de groupe, ce n'est pas, pour moi, le bon fonctionnement d'une démocratie. Ce n'est pas ainsi que j'imagine un Conseil communal fonctionner, par un coup d'éclat de dernière minute, alors même qu'en commission, nous avons passé des centaines d'heures à délibérer, à discuter, à poser des questions, à proposer des amendements, et à obtenir les informations demandées.

Certes, certaines réponses n'étaient pas toujours claires, y compris de votre part, notamment concernant la disponibilité de certaines informations.

Par ailleurs, on nous a parlé d'un « rapport UCV », alors qu'il ne s'agissait pas d'un rapport à proprement parler, mais simplement de quelques slides avec des tableaux et des statistiques sur la santé financière de la commune. Ce n'était pas un rapport. Nous avons d'ailleurs été surpris en le recevant, pensant recevoir un document plus étoffé. Mais non, ce n'était que quelques slides. Voilà, je tenais simplement à préciser cela en réponse à ce qui a été dit. Je ne vais pas en rajouter.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Merci, Madame la Présidente.

Je serai bref. J'aimerais simplement réagir en quelques mots à l'intervention de la Municipalité des Finances concernant l'allégation selon laquelle le PSIG aurait instrumentalisé le décès du chef de service.

En aucun cas l'interpellation formulée par le PSIG ne faisait référence à cet aspect. Je souhaite donc rectifier les faits.

Il me semble que ce n'était ni juste, ni opportun de soulever cela dans ce contexte.

Merci, Monsieur le conseiller. Je crois que nous allons clore la discussion à ce stade. Vous restez poli et courtois, Monsieur Ihsan Kurt, sinon, je vous retire la parole.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

J'ai établi un lien entre démocratie et civilisation, car je connais très bien l'histoire de l'Europe et quand on voit ce qui se passe aujourd'hui en Allemagne, malgré leur histoire, cela donne à réfléchir.

Le rapport d'analyse financière de l'UCV et l'audit : c'est le cœur du problème, Monsieur le Président de la Commission des Finances. Ces deux documents, dans leur intégralité, auraient dû être transmis à la COFIN début octobre. Je n'ai qu'une seule voix au sein de la Municipalité et vous le savez très bien, en tant que Municipal, je suis tenu de respecter la confidentialité des décisions et des débats de l'exécutif. C'est tout ce que je peux dire.

Monsieur Deillon : non, je n'ai pas retourné ma veste, je ne la retournerai pas. Je suis socialiste, et je le resterai toute ma vie.

Depuis l'âge de 18 ans, j'ai toujours défendu les plus faibles. Dans toutes les sociétés dans lesquelles j'ai vécu : les ouvriers, les salariés, les plus démunis, j'ai défendu la justice sociale. Et ce soir encore, je suis là pour défendre ces valeurs, avec conviction.

Nous allons clore la discussion générale et entamer l'analyse du budget. Monsieur le syndic, vous avez la parole.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je ne pensais pas devoir intervenir ce soir au nom de la majorité de la Municipalité, mais il y a deux points qu'il me semble indispensable de clarifier.

Premièrement, lorsque Monsieur le Municipal Kurt affirme qu'à un certain moment, j'ai cru comprendre novembre 2024, nous disposions du document nécessaire pour l'envoyer, la réponse est non, nous ne l'avons pas.

Il est donc très difficile « d'envoyer » un document que nous n'avons pas encore reçu. D'autant plus que ce genre de document, en l'occurrence un audit, ne se transmet pas à la légère : il doit être étudié, analysé, travaillé.

Un audit se reçoit, s'examine, on en tire des conclusions. C'est précisément ce que nous avons fait, afin de pouvoir vous transmettre un document complet, et surtout, de pouvoir vous en présenter notre lecture, notre position, une fois ce travail réalisé.

Donc, sur ce point, nous contestons formellement ce qui vient d'être avancé par Monsieur Kurt.

Deuxième point : à propos des chefs de service. Pardon pour le terme utilisé tout à l'heure, « l'histoire des chefs de service », ce n'était pas approprié, mais je souhaite clarifier ce qui a été dit.

Monsieur Pilet, nous n'avons rien inventé. Il a été clairement indiqué, de votre propre chef, qu'il y avait quatre chefs de service qui avaient quitté l'administration et parmi ces quatre, l'un d'eux est malheureusement décédé. Il n'était effectivement plus en fonction depuis un certain temps, et son départ officiel a été enregistré fin mars 2025, et non 2024 comme cela a pu être mentionné.

Il est donc important de rester factuel, de présenter les choses telles qu'elles sont, et non telles qu'on les interprète ou telles qu'on souhaiterait qu'elles soient perçues.

Je vous remercie.

Merci, Monsieur le Syndic, je propose que nous essayions d'avancer quelque peu, notamment l'analyse du budget.

Je clos donc la discussion générale. Nous allons entamer l'analyse du budget.

Partie générale, message de la Municipalité et différentes analyses : pages 4 à 11

Il y a-t-il des questions ou des remarques ?

Ce n'est pas le cas.

Budget de fonctionnement par nature : pages 12 à 14

Il y a-t-il des questions ou des remarques ?

Ce n'est pas le cas.

Budget de fonctionnement par Direction : page 15

Il y a-t-il des questions ou des remarques ?

Ce n'est pas le cas.

Budget de fonctionnement par Direction détaillé : pages 16 et suivantes

Il y a-t-il des questions ou des remarques ?

Ce n'est pas le cas.

Nous allons donc revoir le budget chapitre par chapitre et nous nous arrêterons lorsqu'il y aura une demande de discussion ou d'amendement.

10. AUTORITES, PAGE 16

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

11. ADMINISTRATION, PAGES 17 à 20

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Afin de préserver, ne serait-ce qu'en partie, le pouvoir d'achat des membres de l'administration communale, le PSIG dépose l'amendement suivant : Pour l'ensemble des directions, sur les comptes 3011-000 "Traitements", nous demandons de maintenir le taux de renchérissement IPC à 1,1 %, tel qu'il avait été prévu dans le budget 1.0. Cela représenterait un montant approximatif de 79'945 francs.

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole ? Oui, Monsieur le Municipal des finances, Maurizio Mattia, vous avez la parole.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Madame la Présidente,

Si l'on regarde l'indice suisse des prix à la consommation, on constate que l'inflation entre décembre 2023 et novembre 2024, période à laquelle a été établi le budget 2.0, s'élève à 0,7 %.

C'est donc pour cette raison que ce taux a été retenu. D'ailleurs, c'est le pourcentage que Madame Krattinger avait proposé dans le cadre du premier budget.

Le 1,1 % évoqué correspond à la moyenne des inflations mensuelles sur l'année 2024, mais ce n'est pas ainsi que l'on procède habituellement. En général, on compare l'évolution des prix à la consommation d'une année sur l'autre, et l'on adapte ensuite de manière prospective pour l'année suivante.

Autre élément important, qui devrait vous inciter à refuser cet amendement, changer à nouveau tous les salaires dans le système administratif représenterait une charge de travail considérable pour nos collaboratrices et collaborateurs du service des ressources humaines. Concrètement, cela signifie recalculer manuellement chaque salaire, ainsi que l'ensemble des charges sociales associées, pour chaque employée. C'est un travail immense. Cela peut paraître anodin vu de l'extérieur, mais c'est extrêmement lourd à gérer.

Nous travaillons à la mise en place d'un système informatique qui permettra d'automatiser ce type de modifications. Mais pour l'instant, ce système n'est pas encore en place, il devrait l'être courant de l'année. Je regarde Monsieur Etter qui me fait oui de la tête, mais à ce jour, cela nécessiterait de nombreuses heures de travail.

Par ailleurs, si l'on regarde ce qui se fait ailleurs. Au niveau intercommunal, POLOUEST a appliqué une hausse de 0,6 %. Au niveau cantonal, c'est également 0,6 %. Donc, 0,7 %, c'est déjà légèrement supérieur à ce qui se pratique autour de nous.

C'est pourquoi la Municipalité vous propose de refuser cet amendement.

Y-a-t-il des demandes de prise de parole sur cet amendement ?

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

Nous sommes ici face à une certaine méconnaissance du fonctionnement de l'Office fédéral de la statistique. On constate également une méconnaissance des systèmes utilisés par la commune, car, comme cela nous a été expliqué en Commission des finances, le système permettant d'ajuster l'indexation n'est pas simple à utiliser.

S'agissant de l'indice des prix à la consommation (IPC), il est exact que la moyenne annuelle pour 2024 s'élève à 1,1 %, mais il faut savoir que l'indice a fluctué, avec une variation de 0,6 % entre décembre 2023 et décembre 2024.

Autrement dit, si, au début de l'année, l'indice a fortement augmenté, puis a baissé ou est devenu négatif en fin d'année, l'indice moyen (1,1 %) reflète l'inflation ressentie sur l'ensemble de l'année.

En revanche, l'indice de 0,6 % en décembre (ou 0,7 % en novembre) reflète l'évolution des prix sur une année glissante, soit la variation réelle du pouvoir d'achat entre deux mois de décembre.

Ainsi, 0,6 % représente la baisse effective de pouvoir d'achat sur l'année, ce qui est différent de l'inflation moyenne, qui, elle, reste à 1,1 %.

Au nom du PLR, je vous invite à refuser cet amendement.

Y-a-t-il encore des demandes de prise de parole sur cet amendement ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur l'amendement du PSIG.

Vote : l'amendement est refusé à une large majorité, moins 9 voix pour et 8 abstentions

La parole est-elle demandée concernant ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur le chapitre 11.

Vote : le chapitre 11 est adopté à majorité, moins 3 voix contre et 8 abstentions

13. RESSOURCES HUMAINES, PAGES 20 à 21

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je reviens sur la question de la formation continue. Nous relevons une augmentation de 71'000 francs dans ce domaine. Depuis la séance du 9 février, où l'amendement que nous avons déposé a été refusé, nous avons reçu l'audit COMPAS, qui, comme l'avait déjà relevé la COGEST l'an dernier, souligne, lui aussi, la nécessité d'élaborer une véritable politique de formation continue. Un postulat a d'ailleurs été déposé par les Verts et renvoyé à la Municipalité le 10 février.

Nous constatons également que sur l'augmentation prévue, qui représente quasiment le double du budget actuel, la moitié, selon les commentaires reçus, resterait au service des ressources humaines. L'autre moitié serait répartie entre les services, proportionnellement au nombre de collaborateurs. Ainsi, environ 70'000 francs resteraient au service RH pour financer des formations longues.

Or, lorsque l'on se renseigne sur le coût de telles formations, on constate qu'il s'agit généralement de CAS, de DAS ou de brevets, proposés par des HES, des universités ou l'Office supérieur de la formation professionnelle. À titre d'exemple, un DAS, qui constitue le niveau de formation le plus élevé, coûte entre 10'800 et 12'000 francs. Un CAS en énergie du bâtiment, par exemple, revient à 6'000 francs. Un brevet fédéral en finances coûte entre 15'000 et 20'000 francs pour deux ans et demi de formation.

Dès lors, pourquoi réserver 71'000 francs à ces formations, à moins de former une dizaine de personnes à un CAS par année ? Cela nous semble excessif. Nous ne comprenons pas pourquoi la Municipalité estime nécessaire de doubler le budget de la formation continue alors qu'aucune politique en la matière n'est encore en place cette année. Une telle politique pourrait être élaborée, et l'augmentation budgétaire envisagée une fois que le projet existera concrètement.

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Si la Municipalité doit apporter des réponses, eh bien, nous allons essayer. Mais j'ai quand même un petit souci, Madame Clivaz Luchez. Il y a quelque temps, vous nous disiez qu'il fallait absolument augmenter les moyens alloués.

Je ne vois pas vraiment la différence avec ce que vous proposez aujourd'hui. D'un côté, vous affirmez qu'il faut donner à l'administration les ressources nécessaires pour mettre en œuvre tout ce que vous avez vous-même défendu dans votre intervention. Très bien. Mais maintenant que ces moyens sont accordés, vous demandez de les retirer ?

Écoutez, ne perdons pas trop de temps. Il s'agit ici de gestion des ressources humaines. Nous avons un service RH chargé de développer le secteur de la formation et de trouver des solutions pour que le plus grand nombre puisse bénéficier de formations adaptées, quel que soit leur niveau.

Je vous demande donc de faire confiance à la majorité de ce Conseil. Il sera sans doute impossible de convaincre Madame Clivaz Luchez, mais j'en appelle à cette majorité pour qu'elle nous accorde ces moyens, comme cela avait été demandé précédemment.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Allouer des fonds sans savoir précisément comment ils seront utilisés, en l'absence d'une politique de formation continue, ne nous semble pas justifié à ce stade.

Dès lors, le PSIG propose un amendement au compte 3091-000, visant à ramener ce poste au montant prévu pour l'année 2024, soit 86'000 francs.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Excusez-moi, Madame la Conseillère, mais vous venez de dire que le montant pour l'année 2024 était de 86'000 francs.

Or, au budget 2025, il est fixé à 81'000 francs. J'en déduis donc que votre amendement vise en réalité à augmenter ce compte, ce qui semble quelque peu contradictoire avec votre propos.

Pourriez-vous clarifier votre amendement, s'il vous plaît ?

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, je n'ai pas recherché tous les frais de formation dans tous les comptes. Je propose simplement de revenir au budget 2024.

Madame la Conseillère, je m'excuse, mais sans le montant de l'amendement, et non pas le montant 2024, on ne peut pas voter un amendement.

On vous propose simplement de mettre 1'000 francs sur ce compte-là, frais de formation, sur la ligne service des ressources humaines si vous n'avez pas la ventilation.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Ok.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Disons qu'au vu de l'incertitude totale qui règne sur ce sujet, j'aimerais simplement m'adresser à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Car, finalement, ce n'est pas Madame Clivaz Luchez seule qui décidera du sort de la formation du personnel, mais bien ce Conseil.

Je vous demande donc de voter contre l'amendement qu'elle déposera, avec un montant qui reste flou. C'est un peu particulier d'en arriver là.

Dans ce contexte, je vous invite à refuser cet amendement, au vu de ce qui a été dit et de la position de la Municipalité, qui fera de son mieux, avec les moyens accordés, pour assurer la formation de ses employées et employés.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la parole.

Mesdames et Messieurs, il est toujours utile d'écouter attentivement ce que les autres disent, plutôt que de leur faire dire ce qu'ils n'ont pas dit. Pour ma part, j'ai compris, ou en tout cas, je pense avoir compris, ce que Madame Clivaz Luchez souhaitait proposer.

Ce qui la dérange, c'est qu'on nous demande de voter un montant important alors qu'il n'y a pas de stratégie claire derrière, ni de plan concret. On nous dit : "On verra bien, on fera au cas par cas, selon les demandes." Du genre : "Tiens, toi tu veux faire un petit cours ? Allez, on te le paie. Et toi ? Non, pas cette fois."

Personnellement, tout ce flou me dérange.

Ce que je vous propose, Madame Clivaz Luchez, c'est d'adapter votre amendement : fixez-le à 71'000 francs, soit le montant prévu au compte concerné, et invitez la Municipalité à revenir avec un préavis. Ainsi, elle pourra présenter la stratégie qu'elle souhaite mettre en place sur des bases claires, connues, et planifiées, plutôt que de partir avec une enveloppe que l'on risque de consommer sans véritable ligne directrice.

Je ne fais pas cet amendement à votre place, bien entendu, c'est le vôtre, mais je vous propose cette démarche, qui me semble tout à fait adaptée à la situation.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Alors, d'amender le compte 3091-000 de 71'000 francs.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Maintenant que l'on sait enfin sur quelle somme nous devons-nous prononcer, je vous invite à refuser cet amendement, qui est déjà, en soi, mal construit.

On ne sait même pas exactement sur quoi on doit voter. On parle d'une politique de formation qui, à ce jour, n'existe pas. C'est bien aimable, Monsieur Deillon, mais vous n'êtes jamais venu à l'administration pour voir ce que faisait le service des ressources humaines en la matière.

Madame Clivaz Luchez, elle, a un peu d'avance sur vous : elle a effectivement beaucoup abordé ce sujet lors des séances de la Commission de gestion. Mais vous, non.

Alors venir nous dire maintenant que vous ne savez pas sur quoi reposera la future politique de formation continue de l'administration, c'est un peu fort de café.

Mesdames et Messieurs, je vous demande donc, et j'espère que ce débat touche à sa fin, de voter contre cet amendement, quel qu'il soit.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Mesdames et Messieurs,

Je vais venir un peu en aide à Patricia Clivaz Luchez. Le budget de la formation pour 2025 s'élève à un total de 174'000 francs.

Ce montant correspond à l'ensemble des comptes 3091. Pour comparaison, le budget 2024 s'élevait à 92'000 francs, et les dépenses effectives en 2023 étaient de 77'000 francs. Voilà pour les chiffres.

Maintenant, dès qu'il s'agit de réduire les charges de cette commune, j'ai bien l'impression qu'une partie du parti va suivre cet amendement.

Monsieur le Conseiller Antoine Viredaz (VER) a la parole

Madame la Présidente,

Je souhaite tout de même intervenir pour m'opposer à l'amendement proposé par Madame Clivaz Luchez, qui me semble aller complètement à l'encontre du postulat qu'elle a elle-même signé et déposé, avec ma signature également, il y a deux semaines.

Cela me paraît absurde de demander la mise en place d'une politique de formation, puis, dans la foulée, de réclamer la suppression des moyens nécessaires à sa réalisation.

Madame Clivaz Luchez me répondra peut-être qu'il faut faire les choses dans l'autre sens : d'abord la politique, ensuite le financement. Je comprends l'argument, bien sûr. Mais enfin, nous avons précisément demandé cette politique ! On ne peut pas, dans le même élan, refuser de financer ce que l'on vient de réclamer. Cela n'a tout simplement aucun sens.

Je vous invite donc à refuser cet amendement, qui revient à se contredire d'un instant à l'autre. Après tout, il s'agit ici d'un budget. Il ne s'agit pas de "donner de l'argent dans le vide" : on parle d'une autorisation de dépenser.

Et si l'on ne donne pas à la Municipalité cette autorisation, comment pourrait-elle construire une politique de formation ?

Non. Refusons cet amendement.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Antoine Viredaz a tout à fait raison lorsqu'il dit qu'il faut prendre les choses dans l'autre sens. En effet, accorder une somme d'argent sans qu'il n'existe de politique publique de formation continue, alors que cela fait longtemps que nous la demandons, sans qu'aucune avancée ne se concrétise, pour diverses raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas, n'est pas acceptable.

Dès que cette politique sera élaborée, un préavis sera présenté. Une somme sera alors demandée, correspondant à l'ensemble des éléments prévus par la Municipalité. Et à ce moment-là, j'espère que le Conseil accèdera à cette demande.

En ce qui me concerne, je le ferai très volontiers.

Maintenant, puisque j'ai de nouveau la parole, Monsieur Gillièron, je vous remercie infiniment d'avoir relevé, disons, le contact un peu contre nature entre Monsieur Deillon de l'UDC, et moi-même, pour le PSIG. Je me permets toutefois de vous rappeler mon propre étonnement, à l'époque où nous débattions du droit de préemption, de vous voir très régulièrement en grande conversation avec ce même Monsieur Deillon.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Madame la Présidente,

Je souhaitais simplement ajouter un point sur cette question particulière des formations. J'ai, contrairement à mes collègues, une autre casquette : je suis actuellement cheffe de service ad intérim, en raison de l'absence prolongée de mon supérieur depuis plusieurs mois.

Je peux vous dire que ce budget de formation est non seulement indispensable pour la motivation de nos collaborateurs et collaboratrices, c'est une chose, mais il l'est surtout pour le bon fonctionnement des services. Il permet à chacun d'accomplir les tâches qui figurent dans son cahier des charges.

Un certain nombre de formations souvent coûteuses sont indispensables au bon fonctionnement de l'administration. Et si le budget de formation est réduit, nous ne pourrions tout simplement pas proposer les formations pourtant essentielles. Je vous donne un exemple concret tiré du service que je gère actuellement, bien qu'il y en ait des dizaines dans d'autres services : il s'agit de la formation au permis poids lourd.

Nous avons besoin, au sein de l'équipe Voirie, Parc et Promenade, d'un certain nombre de collaborateurs titulaires de ce permis, pour assurer les tâches quotidiennes, mais aussi pour garantir le service de piquet-neige. Si nous n'avons pas ces personnes, ce service ne peut tout simplement pas être assuré. Or, cette formation est extrêmement coûteuse et mobilise à elle seule une part importante du budget de formation destiné à toute l'administration. Ce service n'est pas un cas isolé.

Certes, nous ne disposons pas encore d'un document du service RH définissant clairement les compétences à développer ou les formations à prioriser. Mais il faut aussi se rappeler que le service des ressources humaines a traversé une période difficile en 2024, marquée par l'absence prolongée de sa cheffe de service. Une nouvelle responsable a été nommée par la Municipalité et prendra ses fonctions cette année. C'est à elle que reviendra le travail de structuration de la politique de formation. Ce n'est ni à improviser, ni à exiger prématurément, avant même son arrivée.

Réduire ce budget maintenant reviendrait à pénaliser non seulement les opportunités de formation pour 2025, mais aussi le bon fonctionnement des services, sur la base d'estimations faites "au doigt mouillé". Cela me paraît extrêmement risqué.

Je vous enjoins donc à faire preuve de prudence et de responsabilité, en refusant cet amendement, et en donnant à l'administration les moyens nécessaires pour fonctionner correctement et permettre à ses collaborateurs et collaboratrices d'acquérir les compétences indispensables à l'accomplissement de leurs missions.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly n'a pas tout à fait tort. En effet, elle a besoin de moyens pour former, par exemple, ses chauffeurs au permis poids lourd. Mais j'ai le sentiment, et je peux me tromper, qu'il existe déjà des budgets de formation prévus dans les différents services pour ce qui a été planifié. Or, je n'ai entendu personne ici dire qu'on voulait supprimer ces budgets.

Ce dont parle Madame Clivaz Luchez, ce sont les 71'000 francs destinés à être répartis pour des formations dont on ne connaît pas encore précisément le contenu, du moins pas sur la base d'un plan de formation ou d'une stratégie claire.

Donc oui, Madame Joly, utilisez les budgets qui existent déjà dans les comptes de vos services. J'ai vu tout à l'heure, notamment dans les travaux de la voirie, que ces formations étaient prévues. C'est normal, c'est ainsi que cela semble avoir été budgété.

Et pour ce qui n'est pas encore planifié ou pour lequel aucune stratégie n'a été établie, revenez avec un préavis. Je suis certain que, si c'est justifié, tout le monde ici sera ravi d'accepter un complément budgétaire.

Merci, Monsieur le Conseiller, je crois que nous allons clore le débat sur ce chapitre et voter ledit amendement de 71'000 francs en diminution de charge. Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont pris de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement est refusé par 29 voix contre, 15 voix pour, moins 14 abstentions.

La parole est-elle demandée concernant ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur le chapitre 13.

Vote : le chapitre 13 est adopté à une large majorité, 0 contre et 11 abstentions

15. AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS, PAGES 21 à 23

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

17. SPORTS, PAGES 23 à 26

L'amendement no 1 de la COFIN avait été refusé par celle-ci, mais a été redéposé par la minorité.

Monsieur le rapporteur de minorité, voulez-vous redéposer votre amendement ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il est ici question d'une charge pérenne relativement importante, ce qui mérite que l'on y consacre quelques minutes. On nous demande environ 93'000 francs supplémentaires, à affecter à la constitution, nous dit-on, d'un fonds de rénovation pour le Centre sportif de Malley (CSM). Ce montant serait prélevé directement dans la poche du contribuable prilléran.

Or, une convention signée en 2017 entre les Communes de Lausanne, Prilly, Renens et d'autres, lors de la création du CSM, fixe clairement les montants maximums à la charge des communes de Prilly et Renens. Pour l'année 2025, compte tenu de l'indexation, cette participation maximale s'élève à 805 000 francs. Ce montant était inscrit dans le premier budget, et aujourd'hui, on nous propose de l'augmenter.

La constitution d'un fonds d'entretien, en principe, ne se fait pas par un apport supplémentaire des actionnaires, mais par l'intermédiaire du compte d'exploitation du centre lui-même. Le procédé qui nous est proposé ici contourne ce principe, afin d'obtenir encore davantage d'argent de la part de notre commune.

Preuve à l'appui : le communiqué de presse du CSM, daté du 26 juin 2024, annonce qu'un accord complémentaire à la convention initiale a été conclu. Ce qui est troublant, c'est que ce communiqué ne parle pas d'un fonds de rénovation, mais d'un dépassement du plafond de déficit. Où est la vérité ?

Je vous lis un extrait du communiqué : « *Selon la convention susmentionnée et l'accord complémentaire, le dépassement du plafond est couvert, d'une part, par les villes de Prilly et Renens à hauteur de 100'000 francs chacune, et d'autre part, par la Ville de Lausanne, principal actionnaire du CSM, à hauteur de 4,3 millions.* »

Notre Conseil communal a adopté un préavis établissant notre participation au CSM, conformément à la convention. Et aujourd'hui, nous découvrons qu'un accord complémentaire a été conclu dans notre dos, sans consultation ni information du Conseil communal.

Notre municipale déléguée au Conseil d'administration du CSM devra nous fournir des explications.

La Municipalité est-elle autorisée à adopter un accord complémentaire augmentant la contribution de Prilly de 100'000 francs, sans préavis, sans transparence ?

Plutôt que de faire dire aux autres ce qu'ils n'ont pas dit, j'écoute ce qu'ils disent. Et cela vaut aussi pour ce dossier. Il vaut la peine de se pencher sur les rapports d'audit, les communiqués de presse, et autres documents publics relatifs au CSM. Une lecture même rapide du rapport d'audit du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne permet de mieux comprendre le fond du problème. Ce rapport est aussi instructif que celui de Prilly.

Le constat : la stratégie du CSM n'a pas été traduite en objectifs chiffrés, aucun indicateur n'a été mis en place pour en assurer le suivi. Il n'existe pas de processus d'identification des conflits d'intérêts entre les parties. Or, notre Municipalité est représentée dans cette instance, et décide aujourd'hui qu'il est dans l'intérêt de Prilly d'augmenter notre contribution.

L'audit souligne également que les loyers et tarifs pratiqués auprès des clubs résidents ne couvrent pas les coûts d'exploitation du centre. Certains espaces sont même sous-utilisés. Le budget 2023-2027 prévoit un déficit croissant, atteignant 17,1 millions en 2025, alors que les prévisions initiales, celles du préavis 2015, tablaient sur 12,4 millions après indexation. Soit un écart de 20 à 30 %, comme trop souvent.

En 2021, la contribution de Prilly au déficit s'élevait à 782'000 francs. En 2022, elle atteignait 796'000. Et aujourd'hui, on nous demande encore 93'000 francs supplémentaires.

Pourtant, les entrées sont en constante augmentation, comme nous l'a rappelé le Syndic lors de la séance des finances. Plus il y a d'entrées, plus le déficit augmente. Cela démontre une gestion défaillante. Les auditeurs ont d'ailleurs formulé six recommandations, que je considère tout à fait pertinentes. Avant de nous demander plus d'argent, ont-elles été appliquées ?

Je m'étonne par ailleurs que ce soit notre Syndic qui fasse la promotion du CSM, et non notre délégué au Conseil d'administration, également municipal en charge des sports. N'est-ce pas un centre sportif, justement ?

On nous parle d'un million d'entrées par an. Fort bien. Mais alors, pourquoi ne pas financer ces 100'000 francs supplémentaires via les entrées ? Cela représenterait 10 centimes par billet. Ce serait plus équitable que de ponctionner à nouveau les contribuables.

Actuellement, chaque entrée au CSM coûte 67 centimes à chaque prilléran. Avec cette augmentation, on passe à 75 francs par habitant et par an.

Et ce n'est pas tout. Il y a aussi :

- des frais sous-facturés par la POLOUEST pour les événements liés au CSM,
- des nettoyages réalisés par nos services communaux en dehors de l'Aréna, gratuitement,
- des nuisances régulières générées par les manifestations, que j'ai déjà évoquées.

Enfin, un commissaire de la majorité a estimé qu'il est légitime que les actionnaires participent à la constitution d'un fonds de rénovation, vu l'investissement initial dépassé (de 208 millions à plus de 250 millions).

Oui, c'est légitime, mais pas par un nouvel apport de certains actionnaires seulement, et pas sans transparence. Et surtout, cela aurait dû être prévu dès le départ.

Le budget 2025 prévoit 93'000 francs de plus pour Prilly. Pourtant, d'autres actionnaires (Lausanne Région, privés, etc.), eux, ne sont pas mis à contribution à la même hauteur.

Mesdames et Messieurs, cette affaire n'est pas claire. Je vous invite à accepter cet amendement. Il ne rejette pas définitivement cette charge, mais demande un préavis en bonne et due forme, clair, motivé, détaillant la justification de cette nouvelle contribution. La voie budgétaire n'est pas, ici, la voie appropriée et certainement pas la plus transparente.

En attendant, j'invite notre délégué de Prilly au Conseil d'administration du CSM à répondre à toutes les questions que je viens de poser-

Y-a-t-il des demandes de prise de parole sur cet amendement ?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Ne vous laissez pas enfumer par Monsieur Deillon, je suis désolé de le dire aussi franchement.

Il n'a jamais mis les pieds au CSM. Il le critique depuis sa création. Pourtant, ce projet, nous l'avons initié, et lui l'a toujours combattu. Il considère que c'est une dépense injustifiée pour notre collectivité.

La Municipalité et, je l'espère, un bon nombre d'entre vous, pensons exactement le contraire.

Je tiens à repréciser certains éléments, même si cela risque de déplaire à Monsieur Deillon. Mais je ne peux pas laisser passer certaines affirmations sans réagir.

J'ai besoin d'avoir le support que je vous avais montré la semaine passée. Comme il y avait du son qui ne fonctionnait pas, je vous passe un petit extrait de ce qui n'a pas fonctionné. Ensuite, on continuera dans l'argumentation.

Présentation de Monsieur le Syndic

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Merci pour cette présentation, et merci à celles et ceux qui l'ont préparée.

J'aimerais vous dire, même si je ne suis pas à la Vaudoise Arena en ce moment, que nous allons assister à un véritable match autour du financement de ce fonds de rénovation du CSM. Un match entre celles et ceux, comme Monsieur Deillon, qui considèrent que ce fonds ne sert à rien, parce que selon eux le CSM est un "machin", un puits sans fond, qui n'arrivera jamais, bien sûr, à s'équilibrer.

Mais qui n'a jamais dit qu'il y aurait un équilibre budgétaire au CSM ? Franchement, on pourrait presque dire que c'est un peu comme le budget communal : il y a des paramètres qui font qu'au départ, ce n'est tout simplement pas possible. Oui, c'est onéreux. Et comme le dit Monsieur Deillon, c'est un machin inutile.

Mais j'aimerais que celles et ceux qui, au contraire, estiment que cette infrastructure multisport, culturelle et événementielle, fréquentée par près d'un million de personnes en 2024, mérite de durer, puissent lui permettre de perdurer à travers les années.

Ne vous laissez pas tromper par Monsieur le dépositaire de l'amendement, qui, je le rappelle, a toujours été opposé à la création de cet outil exceptionnel. Fonds de rénovation ou non, il n'en a jamais voulu. C'est cette année, en effet, que nous venons avec cette idée de fonds de rénovation. Et que fait-il ? Il tente de dévier le débat avec de multiples interventions, laissant entendre que nous n'aurions pas fait ce qu'il fallait à l'origine.

Petit rappel : c'est en 2015 que nous avons lancé le projet, avec la Ville de Lausanne, la Ville de Renens et quelques autres communes que nous avons réunies au sein de Lausanne Région. Et aujourd'hui, on essaie de vous faire croire que l'amendement vise ce fonds de rénovation uniquement parce qu'il ne devrait pas être financé par Prilly.

Pour Monsieur Deillon, il n'y a qu'une seule chose qui compte : que Prilly ne débourse pas un franc pour ce fonds de rénovation, alors que vous l'avez vu dans les présentations : Prilly participe à hauteur de 20 % de la dépense.

Et qui doit assumer le reste ? Lausanne, bien entendu. Je rappelle quand même que selon le modèle 60-20-20, le déficit d'exploitation est pris en charge majoritairement par Lausanne. Et il existe une convention très claire à ce sujet. Elle stipule que Lausanne participe de manière très importante à la couverture de ce déficit, plusieurs millions, voire dizaines de millions, pour que Prilly ne paie que sa part, soit environ 800 à 950'000 francs.

Alors venir dire que Lausanne doit aussi assumer la totalité du fonds de rénovation n'est ni juste ni raisonnable. C'est même un peu triste de voir un des copropriétaires majoritaires se défiler et jouer petit bras.

Non, Monsieur Deillon, les communes de Lausanne Région avaient été sollicitées pour participer à un pot commun de 2 millions, réparti selon la population. Ce fonds de rénovation ne fait pas exception. Et maintenant, ne vous laissez pas avoir lorsqu'il vous dit que la convention ne parle pas de ce fonds : c'est exact, elle ne parle que du déficit. Mais un avenant viendra, une fois les trois communes d'accord, pour authentifier ce fonds et en faire une base légale claire.

Si l'on appliquait une répartition selon les clés 60-20-20 au fonds de rénovation, Prilly paierait environ 3 millions par an. Il est donc essentiel de garder une cohérence avec les chiffres et d'expliquer que la base légale sera un avenant à la convention, dès que les communes auront accepté cette création du fonds.

Et cet avenant, nous espérons que vous l'accepterez à travers ce budget. Monsieur Deillon insiste pour dire qu'il faut un préavis. Mais il n'y aura pas plus d'explication que celles déjà données en deux séances. Il appartient aux propriétaires, dont Prilly fait partie, de financer ce fonds sur les 10 à 15 prochaines années. Vous ne devez donc pas accepter cet amendement, et vous devez permettre que ce montant soit intégré dans le budget 2025, car ce budget fait office de préavis.

Monsieur Deillon répète qu'il faut venir avec "de nouvelles explications". Mais vous en avez déjà reçues suffisamment pour voter en pleine connaissance de cause. Il n'y aura aucune différence entre ce que vous entendez ce soir et le contenu d'un éventuel préavis. Monsieur Deillon y sera opposé de toute façon, comme il l'est déjà via ce budget.

Alors, Mesdames, Messieurs les Conseillers, quel que soit votre âge ou votre état de santé, je dis cela parce qu'aujourd'hui tout le monde va bien, mais ce ne sera peut-être pas toujours le cas, pensez à l'utilité publique de cet outil.

L'aquagym, la physiothérapie aquatique en partenariat avec la Clinique La Source. Monsieur Deillon n'en parle pas, mais cela relève de la santé publique. C'est une aide précieuse pour les personnes en rééducation après une opération.

Et je ne parle même pas de la pratique du sport : natation, plongeon, water-polo ou encore des concerts, de la culture, qui fait du bien à tout le monde. Si Monsieur Deillon n'est pas sensible à cela, je n'y peux rien, mais beaucoup de gens, à Prilly ou ailleurs, apprécient ces événements.

Je vous le dis clairement : ce que l'on vous demande ici, c'est d'accepter l'intégration au budget 2025 de ce fonds de rénovation. Refusez cet amendement. Ensemble, votons pour que ce projet continue d'exister.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai peut-être manqué l'information au milieu des digressions diverses et variées, y compris, une nouvelle fois, la version complète de la publicité, avec le son. Je trouve que c'est un peu exagéré. Je referme ici ma propre digression.

Si j'ai bien compris, le fonds de rénovation n'a pas été prévu lors de la construction du CSM. Et franchement, je ne comprends pas pourquoi un tel fonds n'a pas été anticipé dès le départ.

Monsieur Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente,

Je trouve un peu dommage, quand même, qu'on s'acharne à me faire dire ce que je n'ai pas dit, ou à prétendre que je n'ai pas dit ce que j'ai pourtant dit. Et qu'on se permette, en plus, de me dire ce que je fais de ma vie, de mes loisirs, où je vais et où je ne vais pas.

Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai exprimé. Ce que j'ai dit, c'est que ce n'était peut-être pas la bonne manière de procéder. J'ai simplement suggéré qu'au lieu de venir puiser directement dans la poche du contribuable, on pourrait peut-être envisager de prendre un peu plus sur les recettes liées aux entrées du CSM.

C'est ce que j'ai dit. J'en suis sûr, je l'ai même noté. Voilà ce que j'ai dit. Je dis beaucoup de choses, c'est vrai, mais je n'ai jamais affirmé qu'il fallait refuser, une bonne fois pour toutes, la création d'un fonds de rénovation. Ce que j'ai dit, c'est qu'il faudrait peut-être en discuter un peu plus sérieusement, plutôt que de le glisser en douce sur une simple ligne budgétaire. Voilà, grosso modo, mon propos.

Et si chacun ici commence à parler à la place des autres, ça va devenir compliqué. Il vaudrait peut-être mieux écouter ce que je dis plutôt que me faire dire le contraire.

Nous passons au vote sur l'amendement. Je vous propose de passer au vote de cet amendement qui est donc un amendement sur le compte 17 30 3523 003. Contribution sportive de malaise en diminution de charge de 93'400 francs.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Oui, je comprends, Madame Tortelli, votre surprise est légitime. Il faut simplement savoir que, lorsque nous avons lancé ce projet, vous n'étiez peut-être pas encore au Conseil.

Je ne sais pas si vous y étiez déjà en 2014, lorsque tout cela a débuté. Mais je dois vous avouer qu'à ce moment-là, nous n'étions pas tout à fait certains de ce que nous allions construire, ni de la manière dont nous allions l'exploiter sur la durée.

Prenons, par exemple, la piscine. Avec les horaires que nous avons décidés, ouverture de 6h du matin à 22h le soir, cela a évidemment eu un impact important sur les charges d'exploitation. Ces horaires étendus ont nécessité davantage de personnel, entraîné des coûts énergétiques plus élevés, et généré, globalement, une hausse significative des dépenses.

Oui, nous le reconnaissons : dans le montage financier initial, nous étions d'abord très heureux d'avoir quelque chose de neuf, de beau, de fonctionnel. Tous ceux qui ont réfléchi à ce projet y ont mis beaucoup d'énergie.

Mais, comme dans tout projet d'envergure, il arrive qu'on commette des erreurs. Doit-on s'en excuser ? Je ne sais pas. Ce qui est certain, c'est qu'il est facile, presque dix ans plus tard, de venir nous dire que nous aurions dû tout prévoir.

À l'époque, nous avons peu d'éléments concrets pour estimer précisément les besoins à long terme, notamment en termes de coûts. Et effectivement, les charges ont fortement augmenté, si bien que le déficit actuel n'a plus rien à voir avec ce qui avait été anticipé.

Mais, comme je l'ai déjà dit : est-il réaliste de croire qu'une infrastructure de cette nature puisse être bénéficiaire ? Non, ce n'est pas possible. En revanche, il faut travailler à contenir le déficit.

Alors, pour répondre directement à votre question : oui, nous avons effectivement omis de prévoir un fonds de rénovation lors de la création de ce projet, il y a dix ans.

Merci, Monsieur le Syndic. Passons donc au vote de cet amendement. Celles et ceux qui sont pour la diminution de charges de 93'400 francs sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement est refusé à une large majorité, moins 6 voix pour et 12 abstentions

Nous passons au vote sur le chapitre 17.

Vote : le chapitre 17 est accepté à une large majorité, moins 5 voix contre et 6 abstentions

18. TRANSPORTS PUBLICS, PAGE 26

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

19. INFORMATIQUE, PAGES 26 à 27

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'aimerais obtenir une explication concernant les traitements liés aux postes informatiques.

Au budget 2024, le montant s'élevait à 662'400 francs. Dans le budget 2025, il atteint 807'000 francs.

Pouvez-vous nous indiquer à quoi correspond cette augmentation entre 2024 et 2025 ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Madame Clivaz Luchez, après discussion avec mes collègues, on peut supposer qu'il s'agit de ressources humaines supplémentaires. Probablement, une personne en plus par rapport à 2024.

Si j'avais eu connaissance de votre question à l'avance, j'aurais pu demander des précisions bien plus concrètes que celles que je peux vous fournir ici. À mon avis, il s'agit d'un poste supplémentaire, mais Monsieur le Boursier, qui est présent, n'a malheureusement pas le droit de s'exprimer.

Oui, personnellement, je pense qu'il s'agit d'un EPT en plus. Si vous en doutez, je ne peux pas vous l'assurer avec certitude, mais c'est bien ce que je comprends. D'ailleurs, la Commission des finances l'a également souligné.

Donc, pour moi, il s'agit bien d'un EPT supplémentaire.

Merci, Monsieur le Syndic. Nous passons donc au vote du chapitre. Celles et ceux qui acceptent le chapitre 19, informatique, sont priés de le faire en levant la main.

Vote : le chapitre 19 est accepté à une large majorité, moins 0 voix contre et 9 abstentions

20. COMPTABILITE GENERALE – CAISSE - CONTENTIEUX, PAGES 27 à 28

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

21 IMPOTS, PAGE 28

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

22. SERVICE FINANCIER, PAGES 28 et 29

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

23. AMORTISSEMENTS ET RESERVES NON VENTILEES, PAGE 29

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

30. SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE, PAGES 29 et 30

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

31. TERRAINS ET BIENS COMMUNAUX, PAGE 30

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

32. FORET, PAGE 30

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

33. VIGNE, PAGES 30 et 31

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

35. BATIMENTS, PAGES 31 à 34

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

41 SERVICE DES TRAVAUX, PAGE 34

Monsieur le Conseiller Giovanni Battaglia (PLR) a la parole

Merci pour votre tolérance, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le PLR dépose l'amendement suivant. Le budget 2025 prévoit un crédit de 25'000 francs au compte 3520.3185.000 pour des études de requalification de l'abribus.

Le PLR estime que, dans le contexte déficitaire actuel, la Commune doit prioriser ses dépenses. Nous proposons dès lors un amendement visant à réduire ce crédit : le montant inscrit au compte 3520.3185.000 passerait ainsi de 28'000 francs à 3'000 francs, soit une baisse de 25'000 francs.

Y-a-t-il des demandes de prise de parole sur cet amendement ?

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Madame la Présidente,

Effectivement, c'est un montant que nous avons inscrit au budget, car cela fait de nombreuses années qu'un édifice public mériterait d'être requalifié. Il faut lui donner une seconde vie.

La Municipalité a repoussé ce projet année après année. À un moment donné, il faut pourtant aller de l'avant.

C'est pourquoi ces 25'000 francs figurent au budget, pour lancer enfin les études nécessaires. On peut toujours se dire qu'on peut repousser d'une année, mais si l'on pense toujours de cette manière, on ne fera jamais rien.

Alors non, je ne vous propose pas de "procrastiner" une année de plus. Ce n'est pas tenable, car l'état actuel de cet espace se dégrade. Reporter, ce serait encore attendre, et cela ne fonctionne plus. Je vous invite donc à refuser cet amendement.

Merci, Monsieur le Municipal. La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas.

Je vous propose de passer au vote de l'amendement. C'est une diminution de charge de 25'000 francs dans le compte 3520.3185.000. Celles et ceux qui acceptent l'amendement sont pris de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement est accepté par 24 voix pour, moins 18 voix contre et 18 abstentions

Nous passons au vote sur le chapitre 41 tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 41 tel qu'amendé est accepté à une large majorité, moins 0 contre et 9 abstentions

42 URBANISME ET CONSTRUCTIONS, PAGES 35 à 36

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

43 ROUTES, PAGES 36 à 39

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

44 PARCS, PROMENADES, CIMETIERES, PAGES 39 à 40

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

45 ORDURES MENAGERES ET DECHETS, PAGES 40 à 41

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

46 RESEAU D'EGOUTS, EPURATION, PAGES 41 à 42

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

50 ADMINISTRATION DES ECOLES, PAGES 42 et 43

Nous avons un amendement de la COFIN. Madame la rapporteuse, pouvez-vous nous lire l'amendement s'il vous plait.

Lecture de l'amendement de la COFIN.

La parole est-elle demandée dans la salle concernant cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

La municipalité souhaite-t-elle prendre la parole

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Madame la Présidente,

Ce qu'il faut comprendre, c'est que le budget de l'Asigos a déjà été voté. Ce budget dispose d'une certaine marge de manœuvre pour absorber ces charges supplémentaires. Il prévoit également une répartition des charges entre les trois communes concernées.

Modifier maintenant, au moyen d'un amendement, un budget qui ne correspondrait plus à celui voté par l'Asigos, cela pose un problème : certes, la logique peut se comprendre, mais cela signifie que notre budget ne serait plus en concordance avec celui de l'institution intercommunale.

Par souci de cohérence et de simplicité, je vous invite donc à refuser cet amendement.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Oui, Monsieur le Municipal vient de vous le dire : le budget de l'Asigos a déjà été accepté. Et maintenant, on est en train de rajouter une couche supplémentaire dans les charges de l'Asigos décidée par notre Municipalité.

Je suis également délégué de Prilly à l'Asigos et je me demande comment cela va se passer maintenant. Est-ce qu'on va aller à l'Asigos pour demander un budget complémentaire pour couvrir ce montant ?

Nous étions en réunion avec l'Asigos il y a encore quelques jours et la déléguée de Prilly, présidente du CODIR de l'Asigos, était parfaitement au courant de ce montant que Prilly a décidé de leur faire porter. Pourtant, je ne me souviens pas qu'elle en ait informé le Conseil intercommunal. Et à l'Asigos, normalement, pour dépasser un certain montant, surtout sur des postes budgétaires précis, il faut une autorisation.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Madame la Présidente,

Monsieur Deillon, vous vous vantez d'écouter lorsque les gens parlent. Je constate toutefois que vous avez la mémoire courte, puisque j'ai bel et bien informé le Conseil intercommunal de l'Asigos de la situation concernant la piscine de Fontadel, non pas lors de la séance de février dernier, mais bien lors du Conseil intercommunal du mois de novembre.

Dès que j'ai eu connaissance du fait que, à la suite de la signature des droits distincts et permanents (DDP), cette piscine allait de droit passer à l'Asigos, j'ai transmis l'information. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : il ne s'agit pas d'une décision municipale visant à se délester d'un équipement tel que la piscine de Fontadel.

D'ailleurs, cette question est récurrente et a été posée à plusieurs reprises, dans divers contextes : pourquoi cette piscine figurait-elle toujours dans les comptes de Prilly, alors qu'elle était utilisée comme salle de sport par le complexe de l'Union ?

Mais juridiquement, et j'insiste sur ce point, depuis la signature des DDP, cette piscine appartient à l'Asigos. Le périmètre des DDP inclut en effet celui de la piscine. Nous avons initialement tenté d'exclure ce périmètre lors de l'établissement des plans de géomètre dans le cadre du transfert de l'Union vers l'Asigos, transfert qui a été validé par le Conseil intercommunal ainsi que par les trois Conseils communaux concernés. Mais cela n'a pas été possible pour des raisons techniques.

Ainsi, juridiquement, dès la signature des DDP, la propriété de la piscine a été transférée, tout comme les charges qui y sont associées.

Nous avons été informés de cette situation progressivement, au fur et à mesure de l'avancée des plans de géomètre et de la formalisation des DDP. Et dès que j'ai eu une information consolidée — c'est-à-dire en novembre dernier — j'ai informé le Conseil intercommunal de l'Asigos du transfert de ces charges.

Malheureusement, comme vous le savez, les budgets des associations intercommunales doivent être adoptés en septembre. En novembre, le budget était donc déjà voté lorsque cette situation a été pleinement clarifiée.

Il est vrai que cela crée une certaine situation inconfortable, mais l'information a été transmise. Et j'ai également précisé que les comptes 2025 de l'Asigos incluraient cette piscine, ce qui alourdirait logiquement les charges, même si le montant précis reste difficile à estimer à ce jour.

Donc oui, l'information a été donnée à l'Asigos, pas en février, mais bel et bien en novembre.

Merci, Madame la Conseillère municipale. La parole est-elle encore demandée ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote de l'amendement de la COFIN.

Vote : l'amendement de la COFIN est accepté par 33 voix pour, 2 voix contre et 22 abstentions.

Nous passons au vote sur le chapitre 50, tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 50 tel qu'amendé est accepté à une large majorité, moins 0 voix contre et 9 abstentions

51 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, PAGE 43

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

52 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, PAGES 43 et 44

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

54 OFFICE D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE, PAGE 44

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

56 SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE, PAGE 44

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

58 TEMPLES ET CULTES, PAGES 44 et 45

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

61 CORPS DE POLICE - SIGNALISATION, PAGES 45

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

62 CONTRÔLE DES HABITANTS, PAGES 45 et 46

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

64 SERVICE DES INHUMATIONS, PAGE 46

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

65 SERVICE DE DEFENSE INCENDIE, PAGES 46 et 47

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

66 PROTECTION CIVILE, PAGE 47

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

68 AFFAIRES MILITAIRES, PAGE 47

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

71. SERVICE SOCIAL, PAGES 47 à 58

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

72. PREVOYANCE SOCIALE, PAGES 58 et 59

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

LISTE DES AMORTISSEMENTS, PAGES 60 et 61

L'objet n'est pas soumis au vote.

Y-a-t-il des questions ou des remarques dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

PLAN DES INVESTISSEMENTS, PAGES 62 à 65

L'objet n'est pas soumis au vote.

Y-a-t-il des questions ou des remarques dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

BUDGET DE L'EXERCICE 2025 DE LA STEP, PAGES 66 à 69

Y-a-t-il des questions ou des remarques dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

BUDGET DU SDIS MALLEY, PRILLY-RENENS, PAGES 70 à 82.

Y-a-t-il des questions ou des remarques dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

Nous arrivons donc au terme de la discussion sur le budget 2025 de la commune.

Est-ce qu'il y a encore des demandes de paroles au stade de la discussion finale.

Ce n'est pas le cas.

Madame la rapportrice de la Commission des finances, je vous prie de lire les conclusions amendées du préavis municipal no 02-2025.

Lecture des conclusions amendées.

Nous pouvons passer au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal no 02-2025.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal no 02-2025, le budget 2025 de la STEP de Vidy et le budget 2025 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 1'642'000.– figurant sous 3526.003-4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy et d'approuver le budget 2025 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 296'800.– sous 3521.001-6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver le budget 2025 dudit organisme ;
3. d'approuver le budget ordinaire de la Commune de Prilly pour l'année 2025 présentant un excédent de charges de CHF 4'573'000.– après amendements.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 02-2025 sont acceptées à une large majorité, moins 7 voix contre et 4 abstentions.

Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

9. **INT 13-2024 – Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Olivier Amblet et consorts "Interpellation concernant la gestion financière de la Commune de Prilly"**



Réponse de la Municipalité
au Conseil communal

**INT 13-2024 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Olivier Amblet et consorts
" Interpellation concernant la gestion financière de la Commune de Prilly "**

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 9 décembre 2024.

Question 1

« Pouvez-vous nous informer plus précisément sur les améliorations du processus de la gestion financière qui ont été mis en place en 2024 ? »

En 2024, la mise sur pied du **plan financier à 5 ans de la ville**, en collaboration avec l'UCV, a été la mesure la plus concrète et immédiate. Il s'agit d'un outil d'analyse prospective qui donne la « trajectoire » minimale à respecter sur un plan financier. Cet outil sera mis à jour annuellement. Courant 2023, face à la croissance des charges et aux incertitudes liées aux revenus futurs (accroissement de la population), la Municipalité a décidé d'inverser la priorité des projets « Plan financier à 5 ans » et « Système de contrôle interne Ville de Prilly ». Ce dernier vise à formaliser et perfectionner les processus et contrôles existants.

La 2^{ème} mesure d'amélioration est inhérente à l'**audit organisationnel et financier**. Le rapport a été remis en fin d'année. Les mesures concrètes restent à décider et à implémenter.

Le tableau annexé présente l'ensemble des projets liés aux aspects financiers depuis 2023.

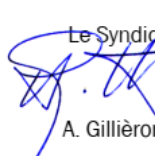
Question 2

« et sur les améliorations prévues pour 2025 dans ce domaine ? »

Hormis les projets 2025 du tableau mentionné ci-dessus, le Service Finances va poursuivre les projets MCH2 Asigos puis Ville de Prilly (nouveau plan comptable) qui vont représenter une importante charge de travail.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillieron



La Secrétaire

S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 janvier 2025
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 24 février 2025

L'interpellation de Monsieur le Conseiller Olivier Amblet avait été déposée lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2024.

Est-ce que la Municipalité souhaite faire la lecture de sa réponse ou est-ce que quelqu'un en demande la lecture ?

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet, souhaitez-vous vous exprimer ?

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je serai bref. J'avais déposé cette interpellation à la suite du refus quelque peu surprenant du budget lors de la dernière session, dans l'espoir d'obtenir davantage d'informations sur les mesures prises par la Municipalité en matière d'efficience de ses opérations.

La réponse, je la qualifierais de satisfaisante. Elle n'est pas particulièrement détaillée, mais j'espère que vous poursuivrez vos efforts, et que nous saurons collectivement redoubler d'efficience, afin d'investir au mieux l'argent du contribuable dans des projets réellement utiles : adaptation au changement climatique, rénovation des chaussées, amélioration des pistes cyclables, etc.

Mais nous aurons, j'en suis sûr, l'occasion d'en reparler en 2025.

J'ouvre la discussion, d'autres membres du Conseil communal souhaitent-ils s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas.

Je clos la discussion.

Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

10. Motions, postulats, interpellations et projets.

Un membre du Conseil communal souhaite-t-il exercer son droit d'initiative (art. 65 ss) en déposant une motion, un postulat, un projet ou une interpellation ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Interpellation relative aux dépenses engagées sans budget adopté

Conseil communal de Prilly
Interpellation
relative aux dépenses engagées sans budget adopté

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,

Dans le cadre de notre mandat de conseillers communaux, il est primordial que nous suivions la gestion financière et respectueuse des compétences Municipales de notre commune.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous adresser la présente interpellation à notre Municipalité concernant la gestion financière de la commune durant la période où elle s'est trouvée sans budget adopté.

La situation budgétaire particulière qu'a connue notre commune entre le 1^{er} janvier 2025 et ce jour suscite un intérêt légitime quant à la nature des dépenses engagées durant cette période et à leur caractère indispensable. Afin d'assurer une transparence totale et d'éclairer le Conseil communal ainsi que la population sur l'utilisation des deniers publics, je vous prie de bien vouloir fournir :

1. **Une liste détaillée des dépenses considérées comme indispensables**, engagées durant cette période, avec leur justification ;
2. **Les montants respectifs de chaque dépense**, ainsi que leur rattachement aux services concernés ;
3. **Les critères retenus pour qualifier une dépense d'« indispensable »** en l'absence de budget formellement adopté ;
4. **Les éventuelles mesures de compensation ou d'ajustement prévues** une fois le budget en vigueur.

Dans un souci de bonne gouvernance et de respect des principes de transparence et de responsabilité financière, je vous remercie par avance pour les précisions que vous pourrez apporter à cette demande et me réjouis de prendre connaissance de votre réponse lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

24.2.2025



Fabien Deillon

Nom	Prénom	Signature
Deillon-Kerner	Monika	
Barbey	Christian	
Winer	Cédric	
GIRONI	Olivier	
Hanisch	Xavier	
Weibel	Marie-Claude	
Eichenberger	Claudio	
Caprano	Tony	

Conseil communal de Prilly
Interpellation
relative suivi des constructions et de l'occupation des locaux

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,

La police des constructions est une tâche dévolue aux communes. A Prilly, c'est le service de l'Urbanisme qui en est responsable.

Sur notre commune, un immeuble s'est construit à Grand-Vigne 12.

Selon les renseignements que j'ai obtenus du service de l'urbanisme, tout au moins en date 13 février 2025, aucun permis d'habiter n'avait été accordé.

Hors, plusieurs appartements sont déjà occupés depuis de nombreuses semaines.

J'ai également appris que les services communaux ont connaissance de cette situation par plusieurs canaux : le dialogue du service de l'urbanisme avec le voisinage et par le contrôle des habitants qui a enregistré les arrivées des habitants.

Cette situation me semble être contraire au droit.

C'est pour cela que je prie la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. **Est-ce bien exact qu'aucun permis d'habiter n'a été accordé à ce jour ?**
2. **Est-ce bien exact que les autorités communales ont connaissance de l'occupation des locaux de Grand-Vigne 12 ?**
3. **Pourquoi cette situation est-elle tolérée ?**
4. **Pourquoi notre commune n'applique pas les mêmes règles à tous les citoyens ?**
5. **Quelles mesures la Commune va-t-elle prendre ?**

Dans un souci de respect du droit et d'équité de traitement entre les citoyens de la commune, je vous remercie par avance pour les précisions que vous pourrez apporter à cette demande et me réjouis de prendre connaissance de votre réponse lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.


Fabien Deillon

Nom	Prénom	Signature
Deillon-Kerner	Monica	
Barbey	Christian	
Yunney	Cédric	
GIRONI	Olivier	
Hanisch	Youni	
Weibel	Marie-claire	
Eichenberger	Claudio	
Laparo	Tony	

Interpellation
Relative aux suivi des constructions et de l'occupation des locaux

2

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Interpellation : structure de l'audit COMPAS

Interpellation : structure de pilotage de l'audit COMPAS

Le 10 février 2025, la Municipalité nous présentait sa synthèse des mesures d'amélioration de l'audit COMPAS. La présentation faite ne parlait ni de la structure mise en place pour les changements, ni de planning si ce n'est pour nous informer que « cela prendrait du temps ».

Le PSIG estime qu'un projet de cette envergure, si nous voulons qu'il porte ses fruits (la commune a tout-de-même investi une somme conséquente pour la réalisation de ce mandat) doit, avant le démarrage, bénéficier de la mise en place d'une structure solide et efficiente du mode de travail.

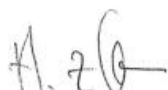
Nous pensons qu'il ne s'agit pas de « bricoler » des améliorations ici ou là, mais bien de profiter de cette opportunité pour motiver et fédérer l'ensemble des collaborateurs, des chefs de service et de la Municipalité autour de ces importants changements. Bien sûr, il y aura des améliorations à mener au sein de chaque dicastère, de chaque équipe, mais ceci doit s'inscrire dans un plan d'ensemble.

Dès lors, et dans un souci d'efficience, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle prévu de constituer un comité de pilotage ?
2. Si oui, de qui sera-t-il composé ? Si non, pour quelles raisons ?
3. Une aide extérieure est-elle prévue (accompagnement de projet, coaching,... ?)
4. Quel mode de planification de projet avez-vous prévu (audit, p. 34-90) ?
5. Comment pense-t-elle intégrer les aspects financiers dans les changements à mettre en place ?

Nous remercions la Municipalité de ses réponses et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations.

Olivier Pilet et consorts






Psig/24.2.2025/op

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Madame la Présidente,

J'aimerais intervenir brièvement à propos de la première interpellation de Monsieur Deillon ainsi que de la question de Monsieur Pilet.

Ce qui est demandé ici me semble très compliqué à mettre en œuvre. On nous demande pratiquement de mobiliser l'ensemble de l'administration communale pour fournir, au franc près, ce qui a été dépensé ou non, et cela de manière exhaustive.

Monsieur Deillon, je crois sincèrement que vous n'avez pas pris la mesure de ce que cela implique. Vous semblez vous engager dans une forme de guérilla par interpellations interposées, et vous attendez que toute l'administration se mette à votre service pour produire des réponses détaillées à l'extrême.

Mais avez-vous conscience de ce qui se passe concrètement dans une administration communale ? Voulez-vous vraiment que nos collaborateurs et collaboratrices, déjà très sollicités, passent leur temps à sortir des statistiques, des listes de factures, des documents techniques, pendant qu'on vient ensuite nous reprocher que rien n'avance ? Qu'aucun groupe de travail ne se constitue ? Que les collaborateurs ne sont pas suffisamment motivés ?

Comment voulez-vous motiver des équipes si leur énergie est absorbée à produire des tableaux Excel et des rapports sur tout ce qu'ils ont fait ou pas fait durant les deux derniers mois — comme vous l'avez demandé dans votre précédente interpellation, ou sur toutes les prestations extra-obligatoires ?

C'est un travail titanesque, et franchement, inutile dans la mesure où, on vous l'a dit, la Municipalité respecte la loi. Elle met en œuvre ce qui est obligatoire ou ce qui est nécessaire au bon fonctionnement de l'administration.

Mais manifestement, cela ne vous suffit pas. Vous exigez des listes, des chiffres, des centimes. Et ensuite ? Que ferez-vous avec tout cela ? Les utiliser pour formuler une prochaine interpellation encore plus longue, encore plus complexe, demandant encore plus de données ?

Honnêtement, je ne comprends pas votre objectif, Monsieur Deillon.

À un moment, il faut nous laisser travailler pour le bien commun, pour la population. Et non pas perdre un temps précieux à compiler des listes interminables, dont l'intérêt est plus que discutable, et dont nous avons déjà en partie répondu dans le cadre de vos précédentes demandes.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

J'ai la parole, alors je m'exprime. Moi, je regrette, mais je ne vois pas pourquoi la Municipalité s'énerve.

Les prestations "indispensables" qu'on aurait dû engager, ou qu'on a été obligés d'engager, théoriquement, il ne devrait presque pas y en avoir.

Maintenant, on nous dit que ce serait un immense travail de dire ce qu'on a fait, qu'on n'aurait peut-être pas dû faire, ou qu'on devrait éventuellement justifier ? Très bien. Concernant les interpellations que j'ai déposées, notamment celle d'il y a deux semaines où je demandais la liste des prestations assurées par la Municipalité, j'ose quand même imaginer que, dans cette commune, on a des processus en place et qu'on sait ce qu'on fait. Ça ne doit pas être si compliqué de nous dire : voilà, on fait ça, ça, ça, et ça.

Mais quand j'entends les réactions d'aujourd'hui, je commence à me demander : Est-ce qu'on sait encore, dans cette administration, ce qu'on fait ? Qui fait quoi ? La semaine passée, j'ai encore déposé une interpellation qui s'interrogeait sur la coordination entre les communes de l'Ouest pour le calendrier du ramassage des déchets.

Mais, sérieusement ? Est-ce qu'on a besoin de se coordonner à trois communes pour savoir quand sortir les poubelles ? On fait ça quand on n'a vraiment plus rien d'autre à faire. Moi, je ne pense pas avoir demandé des choses exceptionnelles. Ce sont des éléments qui, dans une organisation normale, devraient déjà exister. Je pensais même qu'on allait me répondre : Mais bien sûr, Monsieur, voici la liste, elle est prête depuis longtemps. Eh bien non, visiblement, ce n'est pas le cas et j'en suis désolé.

Mais dans tous les cas, si notre administration commence à s'intéresser à ce qu'elle fait, cela ne pourra que lui rendre service pour améliorer son fonctionnement.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Dans une administration, il y a plein de choses qui ne sont pas obligatoires. Répondre au téléphone ? Ce n'est pas obligatoire. Accueillir la population au guichet ? Ce n'est pas obligatoire. Nettoyer les toilettes de l'administration ou de la grande salle ? Ce n'est pas obligatoire. Réparer un robinet qui fuit ? Ce n'est pas obligatoire. Réparer une chaudière en panne ? Ce n'est pas obligatoire. Et même, visiblement, informer les citoyens du jour de sortie des poubelles n'est pas obligatoire.

Pourtant, ce sont des prestations et des services essentiels que nous devons à la population. C'est ça, gérer une collectivité.

Si vous voulez une liste exhaustive de tout ce qui est fait mais qui n'est pas strictement obligatoire, ça va probablement prendre cinq ans, et vous aurez finalement douze volumes à poser sous une armoire normande. Peut-être que ça calera une porte, qui sait.

Mais quel est l'intérêt, franchement ?

Vous imaginez vraiment que, chaque fois que quelqu'un dans l'administration fait quelque chose, il note ça sur un bout de papier ? "J'ai répondu à un appel", "J'ai changé la cartouche de toner", "J'ai entretenu tel équipement", "J'ai nettoyé le hall", etc."

Non, ces choses-là ne sont pas obligatoires, mais elles sont indispensables. Et si on les fait, c'est pour que ça fonctionne.

Je vous propose de passer au point 11 de l'ordre du jour.

11. Questions et divers

Avons-nous une prise de parole qui est demandée de la part d'un ou une Conseillère.

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 12 de l'ordre du jour.

12. Contre-appel

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous sommes arrivés au terme de la séance du Conseil communal de la Ville de Prilly.

Je vous propose de renoncer au contre-appel, l'assistance étant la même qu'en début de séance. Je vous donne rendez-vous ici même lundi 17 mars 2025 à 20 heures. Je vous remercie et clos cette séance en vous souhaitant une belle fin de soirée.

24 février 2025 – Heure : 23h08